



Secrétariat
d'État

Secretary
of State

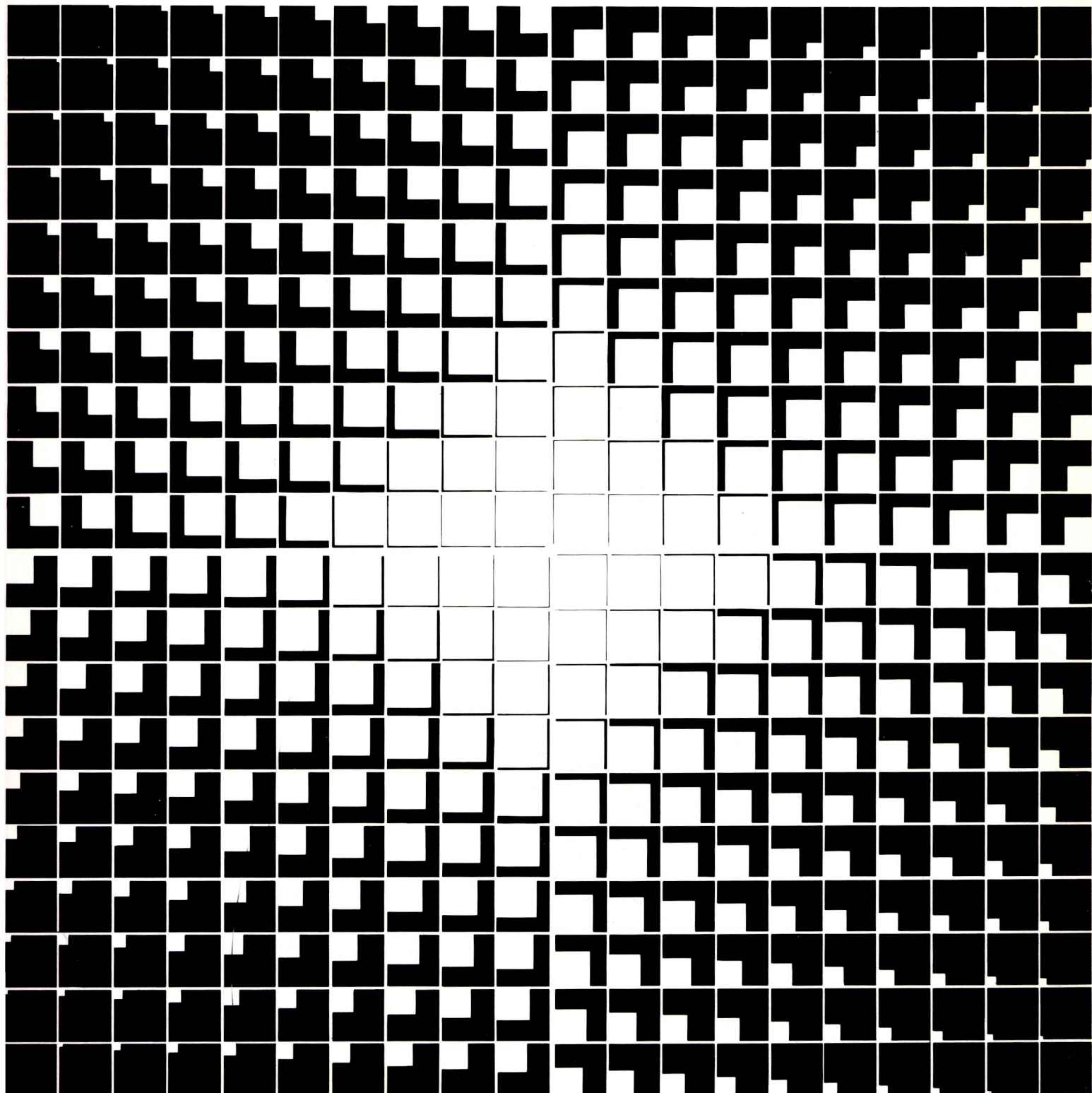
CAISI

1978

CONSULTATION SEULEMENT

Rapport annuel
pour l'année
se terminant
le 31 mars 1978

P.C. - BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITE DE SHERBROOKE



**Rapport annuel du
Secrétariat d'État
pour l'année se terminant
le 31 mars**

1978

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1979

Nº de cat. S1-1978

ISBN 0-662-50236-1

Table des matières

Introduction	4
Cadres supérieurs du Secrétariat d'État	5
Organigramme	6
Organismes fédéraux rattachés au Secrétariat d'État	7
Secteur des opérations et de l'administration	9
Enregistrement de la citoyenneté	11
Région du Pacifique	12
Région des Prairies	14
Région de l'Ontario	17
Région du Québec	19
Région de l'Atlantique	22
Planification, systèmes et services	24
Organisation et méthodes	25
Services administratifs	26
Informatique	27
Sécurité	28
Administration du personnel	29
Finances	31
État comparatif des recettes et des dépenses	32
Secteur des affaires culturelles et de l'aide à l'éducation	33
Arts et culture	35
Secrétariat, arts et culture	36
Recherche et statistiques	40
Opérations	41
Affaires intergouvernementales	52
Aide à l'éducation	52
Secteur de la citoyenneté et de l'expansion du bilinguisme	61
Politique	63
Développement de la politique	63
Analyse des programmes et de la politique	63
Planification de la politique et des priorités	64
Participation des citoyens	65
Multiculturalisme	72
Citoyens autochtones	82
Programmes de promotion de la femme	88
Programmes de langues	92
Groupes minoritaires de langue officielle	102
Secteur du Bureau des traductions	107
Vérification financière et contrôle des opérations	113
Secteur du secrétaire général	115
Communications	117
Secrétariat du ministère	119

Introduction

Le Secrétariat d'État est chargé des questions liées aux arts et à la culture, à la citoyenneté et au civisme. Il est aussi responsable de l'expansion du bilinguisme en dehors de la Fonction publique fédérale, de l'aide à l'éducation, de la traduction et du protocole officiel. Le présent rapport expose les activités de toutes les directions du ministère depuis le 1^{er} avril 1977 jusqu'au 31 mars 1978.

Le portefeuille du secrétaire d'État comprend également les conseils, sociétés, commissions et autres bureaux dont le nom figure à la page 7, mais ces organismes publient leur propre rapport annuel.

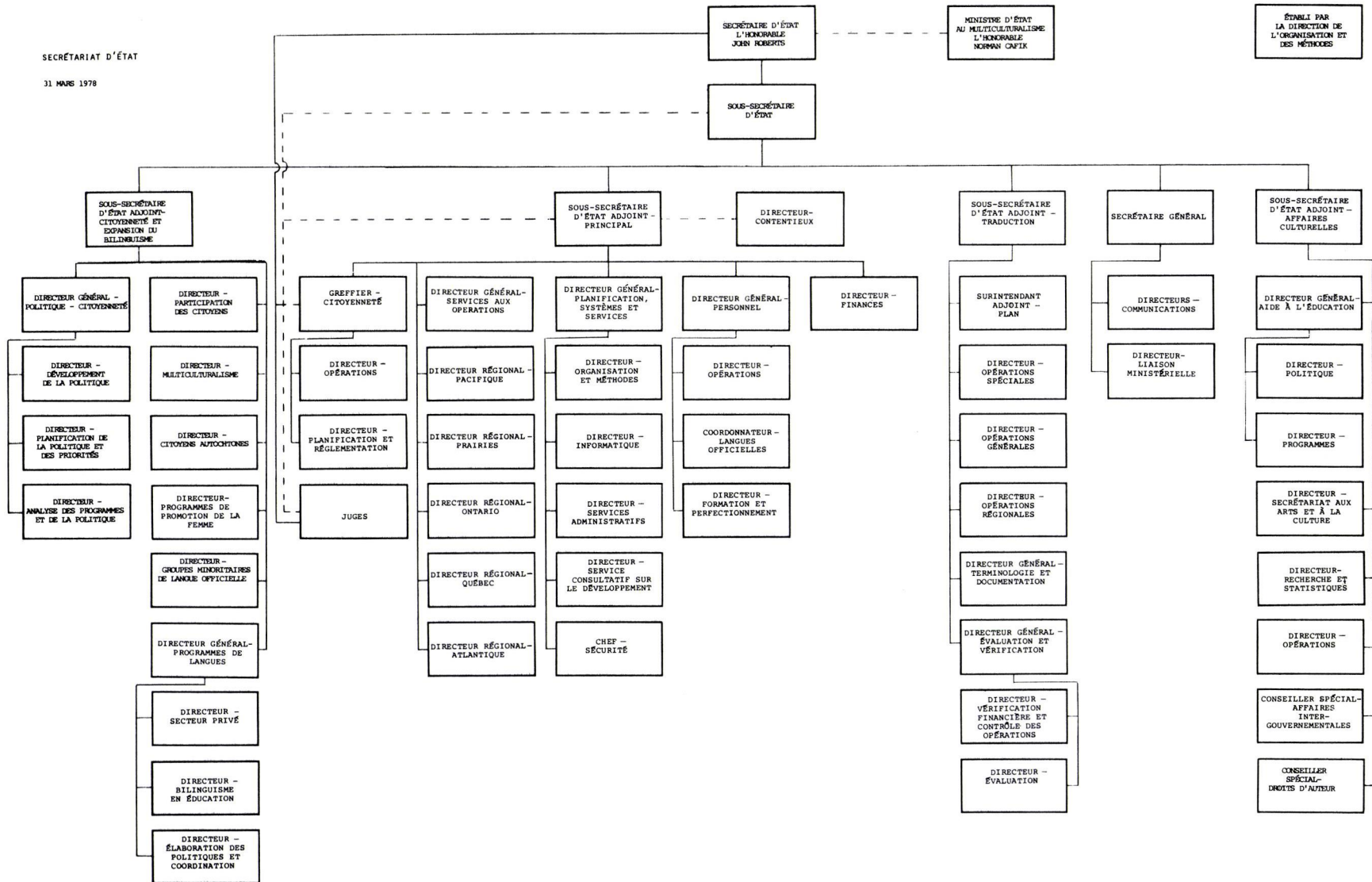
Cadres supérieurs du Secrétariat d'État

en date du 31 mars 1978

Secrétaire d'État:	l'honorable John Roberts
Ministre d'État (multiculturalisme):	l'honorable Norman Cafik
Sous-secrétaire d'État:	Pierre Juneau
Sous-secrétaire d'État adjoint principal:	Gerald Rayner
Sous-secrétaire d'État adjoint, Affaires culturelles:	Peter Roberts
Sous-secrétaire d'État adjoint, Citoyenneté et développement du bilinguisme:	Denise Moncion
Sous-secrétaire d'État adjoint et surintendant de la traduction:	Paul E. Larose
Secrétaire général:	Robin Skuce

SECRETARIAT D'ÉTAT

31 MARS 1978



Organismes fédéraux rattachés au Secrétariat d'État

Conseil des arts du Canada

Société Radio-Canada

Société de développement de l'industrie
cinématographique canadienne

Centre national des arts

Musées nationaux du Canada

Conseil de recherches en sciences humaines

Commission canadienne d'examen des
exportations de biens culturels

Office national du film

Bibliothèque nationale

Archives publiques

Commission de la Fonction publique

Bureau du Commissaire à la représentation

Secteur des opérations et de l'administration



Direction générale de l'enregistrement de la citoyenneté

En 1977-1978, 189,193 personnes ont acquis la citoyenneté et 47,366 Canadiens ont obtenu des certificats attestant leur statut de citoyen. Par la prestation de services, la communication de renseignements et l'organisation de cérémonies d'octroi de la citoyenneté à de nouveaux Canadiens, les agents de la Direction générale de l'enregistrement de la citoyenneté ont eu des contacts directs avec des personnes de toutes les conditions sociales.

La deuxième Loi sur la citoyenneté dans l'histoire du Canada, promulguée le 15 février 1977, soit six semaines avant le début de l'année financière, a entraîné une hausse considérable du nombre des demandes au début du nouvel exercice. Certaines semaines, ce nombre était le double de celui enregistré à la même époque l'année précédente. La charge de travail des cours est revenue peu à peu à la normale au début de l'été, mais l'accroissement initial avait provoqué des arriérés dans diverses régions ainsi qu'à l'administration centrale.

Cette hausse importante du nombre des demandes avait été prévue. Elle découlait en partie de la publicité ayant entouré le vote et la promulgation de la Loi. En outre, la réduction de cinq à trois ans de la période de résidence ouvrant droit à la citoyenneté était de nature à inciter un grand nombre de personnes à présenter une demande; de surcroît, l'abolition de la pratique qui consistait à ne traiter que de façon administrative les demandes présentées par des sujets britanniques (cas fréquent sous le régime de l'ancienne loi) a signifié plus d'auditions et plus de cérémonies de remise de certificat pour les juges.

Le réseau de cours et de bureaux de la citoyenneté a répondu de diverses manières à la multiplication des demandes de services. Une nouvelle cour a vu le jour à Surrey en Colombie-Britannique, et le bureau local sis rue Jean-Talon est, à Montréal, est devenu une cour.

Les juges ont eu à tenir de très nombreuses auditions au cours des derniers mois de l'année. Sept juges ont été affectés temporairement à l'organisation de cérémonies d'octroi de la citoyenneté. D'autre part, dix juges permanents ont été nommés au cours de l'année financière, dont deux pour remplacer des juges prenant leur retraite.

À Ottawa, la Direction des opérations a fait face à une imposante hausse de demandes; parallèlement, elle a été amenée à acquérir et à dispenser des connaissances spécialisées relativement à l'application de la nouvelle Loi ainsi qu'à élaborer le programme intensif de formation nécessaire dans les régions comme à Ottawa. La Direction de la planification et de la réglementation a continué à s'occuper de l'application des ententes fédérales-provinciales en matière de partage des frais pour la prestation de cours de civisme et de langue et pour la mise au point de manuels d'enseignement des langues destinés aux immigrants adultes. Elle a terminé une étude des privilèges que confère la citoyenneté aux termes de récentes lois fédérales et provinciales. Le dépliant "Regards sur le Canada", qui trace l'histoire du pays et décrit sa géographie, a été publié en version illustrée, tandis que des cartes portant l'hymne national et des affiches étaient diffusées pour promouvoir les cérémonies d'octroi de la citoyenneté et décorer les bureaux et les cours. Une équipe de conseillers en gestion a été chargée d'étudier le fonctionnement des services centraux de la citoyenneté et a recommandé des changements pour améliorer leur efficacité.

Région du Pacifique

Au cours de l'année, la citoyenneté a été accordé à 19 607 adultes et à 5 765 enfants de la Région du Pacifique. De plus 6 216 personnes ont reçu un certificat de citoyenneté canadienne.

Dans un effort pour offrir un meilleur service au public, les services de l'enregistrement de la citoyenneté ont poursuivi

leur expansion en 1977-1978. Une cour permanente est maintenant établie à Surrey. Une équipe mobile s'est rendue régulièrement dans des localités sises dans le sud de la province (partie continentale); par ailleurs, les cours auxiliaires de Victoria, Kelowna et Prince George ont continué leurs activités dans la province.

Quelque 151 projets d'emplois d'été ont été financés comparativement à 170 l'année précédente. Par ailleurs, dans le cadre du programme de service communautaire étudiant, 500 étudiants ont obtenu des emplois pour aider des organismes bénévoles de la Colombie-Britannique.

Une aide financière accrue a été accordée à des projets axés sur la promotion de l'unité nationale ainsi que sur l'amélioration de la communication et de la compréhension entre francophones et anglophones. Les projets intéressant la Division de la compréhension entre groupes et des droits de la personne ont également reçu priorité. Le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique a pu, avec l'aide du ministère, nommer un agent appelé à s'occuper des cas de conflits sociaux et à promouvoir l'harmonie raciale en Colombie-Britannique. Le ministère a aidé à subvenir et à organiser la tenue d'une conférence sur les femmes du Nord, axée sur les perspectives d'épanouissement socio-économique des femmes habitant des localités peu peuplées, isolées et autonomes.

Les fonctionnaires de la Région se sont attachés à créer un organisme multiculturel provincial constitué de représentants élus de sociétés multiculturelles. À cette fin, la Région a été divisée en quatre districts; la partie sud-est de la province a été la première à élire deux délégués, en mars 1978. Le Status of Women Council de Vancouver a obtenu de l'aide en vue de la production d'une publication, "Update - Status of Women, B.C.", portant sur le degré de mise en oeuvre en Colombie-Britannique des recommandations de la Commission royale d'enquête sur la

situation de la femme. La publication a été diffusée pour étude à divers groupes de la province.

La Région a continué d'attacher beaucoup d'attention au programme des migrants autochtones, en aidant au financement de base de 15 centres d'accueil. Les fonctionnaires ont effectué de nombreux travaux de planification en vue de préparer les populations du Yukon et du nord-est de la Colombie-Britannique à l'impact socio-économique d'un pipe-line. Des organismes autochtones, subventionnés par le ministère, ont formulé des déclarations de principes sur ce plan dans l'optique des populations indigènes.

La Fédération des Franco-Colombiens a continué de croître et constitue de plus en plus un porte-parole reconnu et éloquent des francophones de la Colombie-Britannique. Au cours de l'année, l'organisme a présenté des mémoires sur les besoins des Franco-Colombiens au gouvernement provincial, au CRTC et à la Commission de l'unité canadienne.

Le Heritage Festival, tenu à Vancouver en juin, a bénéficié de l'aide du ministère, et ce, dans le cadre de plusieurs programmes. Le festival a mis en évidence la richesse de notre patrimoine national grâce à diverses activités telles que concerts, pièces en français et en anglais, spectacles de musique folklorique, et grâce à une conférence comportant la participation d'écrivains canadiens réputés. Par ailleurs, au cours de la Francofête, également tenue en juin, les Franco-Colombiens ont célébré leur patrimoine par diverses activités culturelles et sportives.

Région des Prairies

Par la suite du vote et de la promulgation de la nouvelle Loi sur la citoyenneté, l'année écoulée a été l'une des plus chargées de toutes celles jamais connues par la Région des

Prairies. Ainsi, la citoyenneté a été accordée à 17 981 adultes et à 4 936 mineurs. De plus, 7 731 personnes ont reçu un certificat de citoyenneté canadienne.

Certaines parties de la Région, notamment les Territoires du Nord-Ouest et les zones septentrionales des provinces, ont été servies essentiellement en fonction de la demande. La Région a axé ses activités sur la consultation avec tous les groupes et organismes qui s'intéressent aux autochtones, afin de déterminer les domaines de responsabilité et de chevauchement. La participation des non-autochtones à l'administration des centres d'accueil a été encouragée et le rôle de ceux-ci a été précisé. Le ministère a continué de s'intéresser et de participer au réseau des communications nordiques, lequel visait à répondre aux besoins des migrants autochtones et des localités éloignées sur le plan des communications.

Par ailleurs, le ministère a développé ses relations avec un grand nombre d'organismes autochtones centraux en vue de la mise sur pied d'activités axées sur l'atténuation des stéréotypes négatifs entretenus à l'endroit des autochtones ainsi que sur le renforcement des organismes autochtones établis en milieu urbain. Il a aussi oeuvré de concert avec d'autres organismes autochtones, notamment ceux préoccupés par la culture, la condition féminine et la jeunesse.

Le ministère a parrainé dans la Région des activités multiculturelles axées sur une participation accrue des jeunes à la vie de leur milieu, de façon qu'ils puissent développer et exprimer leur identité culturelle dans la société canadienne. Des efforts spéciaux ont été faits pour assurer la liaison nécessaire en ce qui concerne les préoccupations des collectivités ethno-culturelles. Divers groupes ethno-culturels ont bénéficié de conseils techniques, de renseignements et de crédits pour des projets culturels et la mise au point d'auxiliaires didactiques dans des langues non officielles. Le

ministère a continué d'aider les groupes d'apparition récente, comme les Pakistanais en Alberta; cette aide a été bien accueillie et a amené quelques résultats satisfaisants.

Des conférences et des rencontres ont eu lieu dans les grandes villes de la Région; elles portaient sur l'élaboration de projets propres à amener une amélioration de la compréhension et de l'acceptation mutuelle entre les groupes ethniques ainsi qu'une atténuation de la tension entre ceux-ci.

Dans le cadre du programme de promotion de la femme, le ministère a contribué aux activités de divers groupes locaux et régionaux préoccupés par la condition féminine et par le rôle des femmes dans la société.

En 1977-1978, le ministère s'est efforcé tout particulièrement de répondre aux besoins de la population francophone, laquelle veut continuer de résister aux pressions de l'assimilation sans devenir pour autant insulaire. Les organismes francophones sont encouragés à mieux se faire connaître de la majorité, à calmer ses craintes et à attirer son attention sur les aspects bénéfiques du bilinguisme.

Le ministère s'est aussi attaché à contribuer à l'élaboration, dans le secteur volontaire, de projets propres à amener une amélioration de la compréhension entre francophones et anglophones.

Afin de renforcer le rôle joué par la minorité francophone, le ministère a apporté son concours à diverses activités, dont celles mise sur pied par les organismes suivants:

- Manitoba
- Fédération provinciale des comités de parents
 - Comité des fêtes du Centenaire de St-Jean-Batiste
 - Jeux floraux du Manitoba

-
- Saskatchewan - Saskébec U-9
- Association jeunesse fransaskoise
- Alberta - Conseil albertain de la coopération
- Commission culturelle de l'Alberta
- Francophonie jeunesse de l'Alberta

Dans le cadre du programme d'aide aux groupes communautaires, le ministère a apporté une aide technique et financière à plusieurs projets de caractère régional dans les domaines de l'information et de la formation; il a ainsi contribué au renforcement des divers organismes locaux et régionaux qui se préoccupent de communication.

Grâce au programme de la compréhension entre groupes et des droits de la personne, le ministère a pu verser des subventions de soutien et de projet à divers groupes de la province.

Au niveau régional, le ministère a tâché de sensibiliser la population à la question de l'unité nationale. La cour de la citoyenneté et la Section de la planification de la ville de Winnipeg ont collaboré avec cette dernière pour reconnaître le mérite civique exceptionnel d'étudiants du niveau secondaire. En Saskatchewan, des consultations ont eu lieu avec la presse relativement à une meilleure couverture des questions intéressant l'unité nationale; par ailleurs, dans le cadre du programme de service communautaire étudiant, une subvention a été versée au Comité de la Semaine du Canada de Saskatchewan pour l'aider à mener ses activités dans 120 localités. En Alberta, le ministère a contribué à la planification de consultations régulières entre le Canadian Unity Group de Lethbridge, l'Association canadienne-française de l'Alberta, le Comité jeunesse de Lethbridge et l'Association Canadian Parents for French.

Région de l'Ontario

La Région de l'Ontario, avec son importante population, a connu une année chargée. Dans le cadre du seul programme d'épa-

nouissement culturel, plus de 200 projets intéressant près de 30 groupes linguistiques ont été aidés financièrement.

Pour ce qui est de l'enregistrement de la citoyenneté, 78 635 adultes et 19 141 mineurs se sont vus accorder la citoyenneté 21 106 certificats de citoyenneté canadienne ont été remis.

Le ministère a continué à améliorer ses relations avec le gouvernement provincial et les municipalités. Des rencontres ont eu lieu à propos de domaines d'intérêt commun en matière de citoyenneté, notamment l'éducation, le multiculturalisme, les voyages, les auberges, les cours de langue et les manuels. En particulier, le ministère a collaboré plus étroitement avec l'Indian Community Secretariat, ce qui a permis d'améliorer les ressources mises à la disposition des centres d'accueil de la province.

Parmi les initiatives prises dans le cadre du programme des citoyens autochtones, mentionnons les travaux de développement effectués à Moosonee. Des efforts déployés de concert avec des Indiens inscrits et non inscrits ont permis de progresser dans la solution de quelques-uns de leurs problèmes sociaux, économiques et culturels. Le ministère a aussi fait en sorte que des conseillers interviennent dans certains domaines, comme le développement et la promotion du tourisme à Moosonee pour encourager la communication entre les communautés autochtone et non autochtone de Kenora.

Au cours de l'année, la question de l'unité nationale a préoccupé tous les Canadiens. Dans un effort pour susciter les échanges de vues sur l'avenir du Canada, la Région a participé à de nombreux colloques et conférences. Parmi eux, mentionnons CANADA 2000, conférence sur le thème de l'unité regroupant plus de 150 jeunes de toute la province. Celle-ci a été tenue grâce aux efforts conjoints du ministère, du Conseil national des YMCA, YWCA et du Conseil canadien des chrétiens et des juifs.

Par ailleurs, la Région s'est de nouveau employée à accroître la compréhension entre les groupes et à atténuer les problèmes raciaux. Conjointement avec la Fédération du travail de l'Ontario, le ministère a organisé des colloques de fin de semaine dans les régions de Kitchener, Hamilton et Niagara Falls sur les droits de la personne et les relations raciales. De plus, le ministère a participé à la rédaction du rapport de Walter Pitman sur le racisme, qui a été soumis au Conseil du Grand Toronto par le groupe d'étude sur les relations humaines.

Dans le cadre du programme de promotion de la femme, un conseiller régional a été nommé pour coordonner les activités du ministère. La Région a collaboré à divers projets pour tenter de favoriser la participation des groupes de femmes à la vie de leur collectivité. Ainsi, à London de nombreuses associations féminines se sont efforcées de trouver des solutions aux problèmes particuliers qui se posent aux femmes en transition, comme l'hébergement en période de crise. Par la suite, des mesures ont été prises pour faire en sorte que plus de femmes soient sensibilisées aux divers services sociaux dont elles peuvent se prévaloir.

Des événements multiculturels aussi nombreux que spectaculaires ont eu lieu dans la province. À Thunder Bay, notamment, s'est tenu en mai le Northwestern Ontario Regional Folklore Festival; celui-ci avait été organisé par la Thunder Bay Multicultural Association, qui réunit tous les groupes ethniques présents dans la région. Par ailleurs, d'autres conférences, rencontres et expositions culturelles ont été tenues dans la province pour promouvoir le concept du multiculturalisme.

Région du Québec

Le fait marquant de l'exercice financier 1977-1978, dans la Région du Québec, a été sans contredit l'impact de la nouvelle Loi sur la citoyenneté canadienne sur les activités des cours de

citoyenneté. La citoyenneté a été accordée à 31 507 adultes et à 6 293 enfants. De plus, 6 943 certificats de citoyenneté ont été donnés. Ceci constitue plus que le double par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, pour répondre à la demande croissante, et de manière à rapprocher les services d'enregistrement de la population, un certain nombre d'itinéraires en province ont été mis sur pied, notamment à Sherbrooke, Chicoutimi, Sept-Îles et Baie Comeau.

Dans le secteur des programmes de développement social, les agents du Secrétariat d'État ont assisté quelque 250 groupes communautaires dans la poursuite de leurs objectifs. Une attention particulière a été portée à trois programmes: les Groupes minoritaires de langue officielle, le Multiculturalisme, et la Compréhension entre groupes et des droits de la personne.

Dans le secteur des minorités de langue officielle, une demande accrue d'aide nous est parvenue de la minorité anglophone du Québec. Bien que le ministère supporte depuis quelques années des associations anglophones de Pontiac, de la Gaspésie et des Cantons de l'Est, il n'avait reçu que très peu de demandes des anglophones de la région métropolitaine de Montréal. Ces demandes visent surtout le regroupement des anglophones en association provinciale de même que des projets de rapprochement avec les francophones.

Une subvention accrue a été versée au programme d'échange d'étudiants du Québec de manière à augmenter le nombre d'étudiants des deux groupes linguistiques qui se visitent réciproquement au cours de l'été.

Le programme de compréhension entre groupes et des droits de la personne a connu une ampleur nouvelle. Bien sûr, le ministère a renouvelé son soutien à la Ligue des droits de l'homme,

organisme bénévole à caractère régional, voué à la défense des droits individuels et collectifs. Cependant, une priorité a aussi été accordée à quelques projets d'associations dont les activités s'orientaient vers la promotion, voire même la défense de droits non encore reconnus mais en voie de l'être. Citons à titre d'exemple, les Handicapés et le Personnel d'aide domestique: l'aide versée visait aussi à développer le caractère représentatif et la capacité de représentation de ces organisations, en plus de permettre certaines activités éducatives et de sensibilisation.

Enfin, quelques activités ponctuelles en vue de sensibiliser des populations-cible aux droits de la personne et à développer chez celles-ci une conscience plus grande de l'existence et des implications de certaines pratiques discriminatoires ont été encouragées. Somme toute, ce programme, animé d'un souffle régénérateur, a vu ses activités s'accroître et se diversifier.

Quant au programme du multiculturalisme, une préoccupation du ministère pour des fins de gestion a été de favoriser l'information mutuelle des ministères ou agences gouvernementales poursuivant des objectifs connexes. Le Service de l'établissement de la Commission de l'emploi et de l'immigration et le ministère de l'Immigration du Québec ont participé à des rencontres-échange tout au cours de l'année.

Par ailleurs, les agents du ministère et ceux du Service de l'établissement de la Commission de l'emploi et de l'immigration ont entrepris une étude des communautés indo-chinoise, haïtienne, latino-américaine, portugaise, grecque et arabe. Les résultats de cette étude permettront une meilleure connaissance de ces communautés et éventuellement une meilleure utilisation de nos ressources.

En ce qui a trait à l'application du programme, un effort particulier a été fait afin de répondre aux besoins primaires des

petites ethnies. Ces communautés sont en voie de se donner les outils nécessaires à l'affirmation de leur identité à l'intérieur de la société canadienne.

Région de l'Atlantique

Au cours de l'année, le ministère a contribué davantage aux activités des comités de citoyens et des groupes communautaires des quatre provinces: un total de 367 projets ont été subventionnés.

Certains des plus importants de ces projets ont été axés sur la promotion de l'unité nationale. En Nouvelle-Écosse, le ministère a contribué à une série de programmes scolaires organisés par la Nova Scotia Teachers' Union. À cette fin, des documents ont été fournis sur le thème de la citoyenneté et on a fait ressortir quelles étaient les activités des cours dans ce domaine. La Newfoundland and Labrador Federation of Community Youth Councils, avec l'aide financière et les conseils du ministère, a mené un projet sur le rôle des jeunes dans l'avenir du Canada, en mettant l'accent sur les concepts d'unité et de diversité. Au Nouveau-Brunswick, un organisme privé qui organise des camps d'été bilingues pour les jeunes francophones et anglophones, a reçu une aide pour évaluer et promouvoir ses activités sous l'angle de l'unité nationale et des bonnes relations entre les deux groupes linguistiques. Dans la même province, une subvention permet à un comité de citoyens d'administrer un théâtre bilingue pour les jeunes de la ville de Moncton.

La Région a aussi attaché une priorité au bénévolat et au service communautaire. À l'Île-du-Prince-Édouard, un comité a bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme d'aide aux groupes communautaires, subvention qui lui a permis de définir de nouvelles méthodes pour aider les organismes bénévoles à accroître l'efficacité de leurs prestations de services. Le

développement social a continué d'être une priorité à Terre-Neuve, la Région apportant une aide à quelque quarante associations locales oeuvrant dans ce domaine. Au Nouveau-Brunswick, les scouts du district de Restigouche ont bénéficié de l'aide et des conseils du ministère pour un projet axé sur le renforcement de la participation des scouts francophones du service communautaire.

Les groupes minoritaires de langue officielle ont manifesté leur dynamisme dans plusieurs localités de la région. Ainsi, l'année écoulée a été témoin de la mise sur pied du Conseil acadien de coopération culturelle, organisme dont le siège est au Nouveau-Brunswick et qui s'emploie à obtenir reconnaissance et aide pour la culture acadienne dans les quatre provinces atlantiques. En Nouvelle-Écosse, des accords de planification ont été conclus avec la Fédération acadienne de Nouvelle-Écosse, afin de permettre à celle-ci de mener des programmes à la suite du rapport "Les Héritiers de lord Durham", qui porte sur la situation des minorités francophones hors Québec. À l'Île-du-Prince-Édouard, le service à la communauté francophone a continué d'être une priorité, la Région fournissant des ressources financières et humaines accrues à la collectivité. À Terre-Neuve, à la suite des démarches faites par un comité de St. John's formé de francophones et d'autres personnes intéressées à l'usage du français, le ministère a financé un projet pour la diffusion de certaines émissions dans cette langue.

Au Labrador, le ministère a dispensé divers services aux habitants des régions nordiques dans le cadre de plusieurs programmes. Ainsi, il a apporté une aide financière et humaine aux Indiens, Inuits, etc., pour qu'ils puissent étudier des techniques de communication, des procédés technologiques et des expériences avec l'apport des gens d'autres régions septentrionales du Canada et d'experts dans le domaine des communications. Ce projet a été exécuté en collaboration avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord, le ministère des Communications,

la province de Terre-Neuve et l'université Memorial de cette dernière. Dans le cadre d'un autre projet, des experts du ministère ont assisté à une conférence féminine à Nain (Labrador), organisée par la Labrador Inuit Association.

En Nouvelle-Écosse, le ministère a attaché une importance particulière à la planification et à la mise en oeuvre des programmes; c'est ainsi que les groupes clients de la province ont participé davantage aux deux processus. Le ministère a noué des relations de travail intenses et fécondes avec des minorités culturelles, des citoyens autochtones et des groupes minoritaires de langue officielle.

Les services du ministère à l'Île-du-Prince-Édouard ont reçu un coup de pouce majeur avec l'établissement du premier bureau permanent à Charlottetown. La citoyenneté a été accordée à 1 918 adultes et à 606 mineurs. Enfin, 1 230 certificats de citoyenneté canadienne ont été remis.

Direction générale de la planification, des systèmes
et des services

La Direction générale de la planification, des systèmes et des services a fourni divers services au ministère en matière de développement, de planification et d'évaluation.

Des fonctionnaires de la Direction générale ont représenté le ministère au sein de comités et de groupes de travail interministériels, notamment les suivants:

- Comité interministériel du tourisme;
- Groupe de travail sur les aspects socio-culturels des affaires urbaines;
- Groupe de travail sur les prévisions;
- Programme de consultations interministérielles sur les statistiques sociales;

-
- Groupe interministériel non officiel d'évaluation;
 - Comité interministériel des prévisions technologiques;
 - Comité interministériel des indicateurs sociaux;
 - Comité interministériel du programme des communications électroniques et de la coordination des politiques;
 - Programme des activités et de l'emploi d'été des étudiants;
 - Comité interministériel de la conversion au système métrique.

En ce qui concerne les fonctions plus générales de développement et de consultation, la Direction générale a mené un certain nombre d'activités. C'est ainsi qu'elle a, sur certaines questions, rassemblé de la documentation et préparé des dossiers à l'intention du ministre et des fonctionnaires du ministère qui siègent à des comités parlementaires et interministériels.

Par ailleurs, la Direction générale a réalisé une série d'études sur les systèmes d'information et les banques de données du ministère, ainsi que des analyses destinées à préparer ce dernier à la mise en oeuvre de la législation anticipée sur l'accès aux documents du gouvernement.

Direction de l'organisation et des méthodes

Tout au long de l'année, la Direction de l'organisation et des méthodes s'est attachée en priorité à l'établissement de nouvelles lignes de conduite dans les domaines de la gestion financière, de l'administration, du personnel et de la sécurité, ainsi qu'à la révision de celles qui existaient déjà. Aussi, à la fin de l'année, la mise au point de la plupart de ces lignes de conduite était-elle achevée.

Parallèlement, la Direction menait diverses activités,

notamment:

- contribution accrue au perfectionnement de la Banque de terminologie du Bureau des traductions;
- aide à l'application de la nouvelle Loi sur la citoyenneté;
- réexamen des méthodes utilisées par le ministère pour passer des contrats de louage d'ouvrage: réexamen qui a conduit à la modification du mode de traitement des demandes de tels services;
- révision et modification des systèmes de sécurité du ministère en raison du déménagement à Hull;
- étude permanente de l'évolution structurelle du ministère;
- consultation sur les mesures et les systèmes nécessités par l'entrée en vigueur des dispositions de la Partie IV de la Loi canadienne sur les droits de la personne;
- mise en route d'une étude des services de soutien dispensés aux bureaux régionaux, en vue d'accroître leur efficacité.

Direction des services administratifs

La Direction des services administratifs offre à tout le ministère un vaste éventail de services dans les domaines suivants: logement, télécommunications, bibliothèque, matériel et gestion des écritures.

La Direction, par ailleurs, a poursuivi son programme en vue d'accroître l'efficacité et l'utilité de ses services. Ainsi, elle a élaboré des principes directeurs et des lignes de conduite relativement à tous les aspects de son activité dans le ministère. Environ la moitié de ces règles ont été publiées et diffusées dans les deux langues au cours de l'année, tandis que les autres le seront en 1978-1979.

Direction de l'informatique

L'année 1977-1978 a vu des changements importants dans les services dispensés par la Direction de l'informatique. Au cours des années passées, elle s'attachait essentiellement à élaborer, de concert avec le Bureau des traductions, des procédés administratifs ou des projets d'étude pour satisfaire les besoins en matière de traitement de données terminologiques du gouvernement fédéral. Outre les services dispensés au Bureau des traductions, une assistance a été apportée pendant l'année à diverses directions dans le domaine de la gestion de projets, ainsi que dans celui de l'analyse, de la conception et (ou) de la programmation de systèmes. En tout, la Direction a participé à 27 projets en 1977-1978.

Le Secrétariat d'État est chargé de mettre au point des systèmes informatiques d'un caractère spécial, axés sur la linguistique. Le premier de ces systèmes, la Banque de terminologie, entre dans le cadre d'un programme de huit ans, lancé par le Bureau des traductions et orienté vers le développement et l'amélioration de ses références terminologiques. Jusqu'ici, le projet a surtout visé à l'acquisition des données contenues dans la Banque de terminologie informatisée de l'université de Montréal et à leur transfert dans un ordinateur exploité par le ministère de l'Énergie, des mines et des ressources. Ce système a pour objectif ultime, la création d'une banque de données multilingues qui contiendrait environ cinq millions de termes et qu'un réseau de terminaux répartis dans tout le pays permettrait de consulter. À l'heure actuelle, la banque de données réunit plus de 1,3 million de termes et s'appuie sur un ensemble de 50 terminaux.

Une deuxième application de l'informatique à la linguistique a trait à la traduction automatisée. Un système (METEO) destiné à recueillir et à traduire des messages téléimprimés contenant des prévisions météorologiques fonctionne maintenant 24 heures

par jour. De plus, aux termes d'un contrat qu'elle a conclu, l'université de Montréal s'attache actuellement à faire des recherches et à mettre au point un programme d'application qui permette de fournir aux terminologues un auxiliaire informatique pour la traduction des fiches techniques des aéronefs. Cette mesure fait suite à la décision du Cabinet d'acquérir une flotte d'avions Lockheed Aurora pour les Forces armées canadiennes. La Direction consacre des ressources accrues à l'élaboration de ce programme.

Comme le programme canadien de prêts aux étudiants relève désormais du ministère, la Direction s'est occupée activement d'assurer des services dans les domaines du traitement des données et de la gestion de projets pour répondre aux objectifs du programme sur le plan de l'informatique.

En outre, elle a fourni aide et conseils techniques dans le cas de nombreux projets entrepris par les programmes de l'aide à l'éducation, de la citoyenneté ainsi que des affaires culturelles.

La Direction a mis au point dans le cadre du programme Hospitalité Canada un système informatique qui permet de jumeler les participants au programme et d'obtenir des renseignements statistiques pour les fins d'évaluation de ce dernier. Un autre système a aidé le secteur des affaires culturelles à contrôler les nominations et l'attribution des certificats et médailles destinés à marquer le vingt-cinquième anniversaire d'accession au trône de la Reine.

Division de la sécurité

La réorganisation de la Division de la sécurité a été achevée durant l'année en revision. Ainsi, la Division a émis 530 habilitations sécuritaires et versé dans ses classeurs 363 nouveaux dossiers. Enfin, à la suite de l'adoption de la Loi

canadienne sur les droits de la personne, une étude a été entreprise en vue de dénombrer les banques de données qui pourraient exiger des mesures de sécurité spéciales.

Par ailleurs, la Division a terminé une étude des services d'urgence et de prévention des incendies existant dans tous les immeubles qui logent des fonctionnaires du Secrétariat d'État au Canada. De plus, elle a mis sur pied l'infrastructure chargée d'assurer les services d'urgence et de prévention des incendies dans le nouvel immeuble à Hull et à veiller à la rédaction des consignes d'incendie nécessaires.

Direction générale de l'administration du personnel

La Direction générale de l'administration du personnel a continué de mener de nombreuses activités dans les domaines de la dotation, des relations de travail, de la formation et du perfectionnement, des cours de langues, de la classification des postes et de l'administration au chapitre de la paie et des avantages sociaux.

Elle a aussi conseillé et aidé les fonctionnaires du ministère dans tous les aspects de l'administration du personnel et s'est efforcée d'améliorer ses rapports avec le personnel du Secrétariat d'État et celui des autres ministères.

Au terme d'une année fructueuse dans le domaine de la promotion de l'égalité d'accès à l'emploi pour la femme, elle a préparé un rapport qui doit faire l'objet d'une présentation au Conseil du trésor et dans lequel elle donne un aperçu de la situation, procède à une évaluation des objectifs et définit un plan d'action pour 1978-1979.

Par ailleurs, la Direction générale a aussi travaillé à un plan d'action devant favoriser une participation civique accrue des Indiens, des Métis, des Indiens non inscrits et des Inuits.

Ce plan d'action visait à exposer des principes auxquels le ministère se conformerait pour promouvoir une meilleure intégration des autochtones à la fonction publique. Ses objectifs, présentés de manière à être à la fois précis et mesurables, permettront au ministère d'évaluer en tout temps les progrès accomplis.

La Direction générale a également participé au programme d'aide aux employés. Ce programme repose sur la théorie selon laquelle le milieu de travail peut se révéler une aide précieuse lorsqu'il s'agit de repérer les employés présentant des problèmes de santé ou de comportement et de les inviter à se prévaloir de services d'aide ou de traitement.

Les expériences sur la qualité de la vie au travail se sont poursuivies au Bureau des traductions grâce à la collaboration de la direction, des représentants syndicaux, des équipes de travail en cause et de la Direction générale. Ces expériences font maintenant l'objet d'évaluations de manière à faire des recommandations au Conseil du trésor quant à leur avenir.

L'année 1977-1978 a été une année très importante pour les langues officielles. L'agent aux langues officielles a visité les gestionnaires des régions afin de mieux établir les besoins de formation linguistique des employés et de mettre sur pied les cours de langues qui s'imposaient et également afin de faire profiter les employés des régions des mêmes services offerts aux employés de la région de la capitale nationale. Les politiques révisées sur les langues officielles ont amené la préparation et la rédaction des plans ministériels ainsi que la ré-identification de tous les postes au sein du ministère et l'application des nouvelles normes de sélection en matière de langues officielles. À la suite de ces transformations, des séances d'information à l'intention des gestionnaires et des adjoints administratifs ont été offertes. Plusieurs rencontres avec les représentants syndicaux ont également eu lieu afin que tous les employés affectés par ces changements soient informés et protégés.

Direction des finances

La Direction des finances fournit aide et conseils au ministère pour tout ce qui touche la gestion financière. Elle est chargée de la planification et des analyses financières, des politiques et systèmes financiers. Elle donne des services de comptabilité, aide les cadres dans la préparation des budgets et des recommandations au Conseil du trésor et assiste dans l'interprétation des rapports financiers et dans le contrôle des dépenses.

Au cours de l'année, la Direction a accordé beaucoup d'importance à la dotation et à la formation de son personnel, ainsi qu'au développement et à l'amélioration des systèmes financiers.

La Direction a développé et organisé périodiquement durant l'année, des colloques d'une durée de deux jours, traitant divers aspects de la gestion financière, à l'intention des gestionnaires et autres agents ayant des responsabilités dans le domaine de la gestion des finances.

Le Manuel de la gestion financière du ministère a été révisé et terminé au cours de l'année.

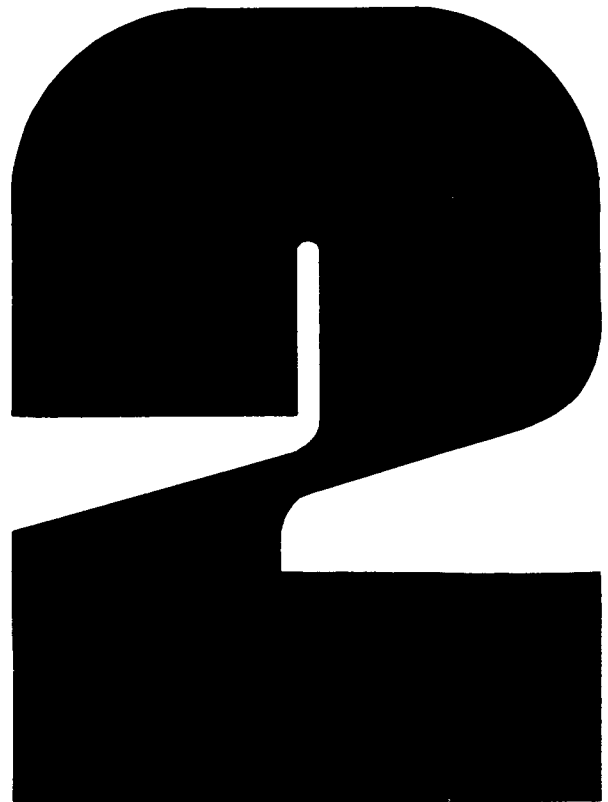
État comparatif des recettes et des dépenses 1977-1978 (en dollars)

Nom du programme	Recettes		Dépenses	
	1976-77	1977-78	1976-77	1977-78
Administration*	-	-	9 964 702	13 140 366
Expansion du bilinguisme	-	-	166 006 548	233 908 827
Arts et culture**	-	-	7 828 756	17 982 721
Aide à l'éducation	-	-	871 672	1 483 265
Enseignement postsecondaire paiements de rajustement (1972)	-	-	648 700 098	48 299 089
Enseignement postsecondaire paiements (1977)	-	-	-	1 050 239 994
Traduction	-	-	36 633 658	46 814 384
Citoyenneté	1 920 896	2 964 522	48 191 018	51 111 089
Total**	1 920 896	2 964 522	917 926 452	1 462 979 735

* Comprend l'administration du cabinet du secrétaire d'État, du cabinet du ministre d'État (multiculturalisme), des bureaux des sous-secrétaires d'État adjoints; les services de soutien du ministère et le Centre d'information sur l'Unité canadienne.

** Les dépenses non budgétaires ne sont pas comprises dans cet état comparitif.

**Secteur des affaires
culturelles et de l'aide à l'éducation**



Direction générale des arts et de la culture

La Direction générale des arts et de la culture a pour but de conseiller le secrétaire d'État et de l'aider à formuler et à améliorer la politique et les programmes qui permettent d'atteindre les objectifs nationaux en matière d'art et de culture; elle s'efforce également d'encourager les organismes culturels fédéraux à collaborer efficacement à la réalisation de ces objectifs, administre certains programmes mis en oeuvre à l'appui de ces objectifs et, enfin, conseille et seconde le gouvernement pour ce qui touche aux questions de protocole officiel.

Le secrétariat aux Arts et à la Culture a été établi en 1977-1978. Il est responsable de l'élaboration de la politique, et de la coordination avec les organismes culturels fédéraux des programmes destinés à encourager les activités artistiques et culturelles au Canada. Son champ d'activité englobe la radio-diffusion, le cinéma, l'édition, les musées et le patrimoine national, les bibliothèques, les arts d'interprétation et les arts plastiques. Il est en outre chargé de revoir et d'analyser les prévisions de programme et les budgets principaux des organismes culturels. Une autre division est chargée des recherches et, de concert avec Statistique Canada, elle met au point et exécute un programme national de statistiques culturelles. La Division des opérations est chargée, pour sa part, d'administrer les subventions et les contributions, d'appliquer la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels, de diriger le Bureau des festivals du film et de s'occuper des questions de protocole officiel et des événements spéciaux tels que les visites royales.

La Section des affaires intergouvernementales du secrétariat veille à ce que le gouvernement du Canada soit bien représenté, à l'échelle internationale comme à l'échelle provinciale, quand il s'agit d'élaborer une politique de la culture. Elle a représenté le Secrétariat d'État au sein du comité des échanges culturels que présidait le ministère des Affaires extérieures.

Voici les points saillants des opérations de la Direction générale en 1977-1978.

Secrétariat aux arts et à la culture

Radiodiffusion:

Conformément à la mission confiée au Secrétariat d'État de formuler la politique de la radiodiffusion et d'en évaluer les résultats, aux termes de l'article 4 de la Loi sur le Secrétariat d'État et de la partie III de la Loi sur la radiodiffusion (qui fait du secrétaire d'État le porte-parole au Parlement de la Société Radio-Canada), la Direction générale a maintenu ses services de liaison et de coordination entre le gouvernement et Radio-Canada. Les grandes questions qui l'ont préoccupée, au cours de l'année, ont été le rapport d'enquête du CRTC, sur le service national de radiodiffusion (Radio-Canada) et le document portant sur la philosophie et le plan d'action de Radio-Canada.

Elle s'est aussi penchée, au cours de l'année, sur d'autres questions relatives à la radiodiffusion et aux télécommunications, notamment la télévision à péage, les consultations fédérales-provinciales en matière de communication, le projet de loi C-24 (qui vise les télécommunications au Canada) et l'industrie des télécommunications, sous les rapports qui intéressent les objectifs culturels du ministère. En collaboration avec la Direction de la recherche et des statistiques, la Direction générale a aussi entrepris un certain nombre d'études portant sur divers aspects de la communication.

Musées:

Le secrétariat s'est employé à aider et à informer le secrétaire d'État en ce qui concerne l'exploitation et l'activité des Musées nationaux du Canada. Il en a analysé et révisé les

prévisions de programme et le budget principal dans le contexte des dépenses et des activités de tout le secteur culturel, puis il a fait les recommandations voulues à propos des crédits supplémentaires que demandaient les Musées. Pour jouer ce rôle, le secrétariat a dû demeurer en rapport avec les autres ministères et organismes fédéraux, notamment le Conseil du Trésor, le ministère des Travaux publics et la Commission de la capitale nationale.

En 1977, le secrétaire d'État a annoncé un nouveau programme fédéral d'aide aux musées spécialisés. Ce programme, administré par les Musées nationaux, vise à répondre aux besoins particuliers des musées qui sont dotés de collections dans les domaines des transports, des communications et de l'industrie en général. Les Musées nationaux recommanderont au secrétaire d'État de désigner un certain nombre restreint de musées (un pour chaque domaine de spécialisation) qui seront aidés financièrement par le gouvernement fédéral. Les établissements ainsi désignés ne seront pas administrés par l'organisme fédéral mais par des conseils locaux.

Patrimoine national:

Le Secrétariat a continué de participer au Comité consultatif fédéral de coordination de la conservation du patrimoine, comité interministériel que le Secrétariat d'État copréside avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord, et qui est chargé de se pencher sur les initiatives du gouvernement dans le domaine des lieux et des bâtiments historiques.

Archives publiques:

Outre ses activités de coordination en matière d'analyse budgétaire, notamment en ce qui concerne les prévisions de programme et le budget principal, le Secrétariat d'État a aidé

les Archives publiques du Canada à faire certaines acquisitions dont la prestigieuse exposition sur les "Quatre rois indiens", inaugurée par Sa Majesté la Reine le 16 octobre 1977; il s'agit des portraits de chefs indiens par John Verelst lors de leur visite en Angleterre en 1710.

Arts plastiques et arts de la scène:

La sensibilisation du public au rôle vital que jouent les arts sur la vie du pays s'est de nouveau manifestée en 1977-1978, lors de la campagne menée par la poste par la communauté artistique qui a fortement insisté pour que le gouvernement accorde une aide accrue aux troupes de théâtre professionnelles.

La Direction générale a aidé les organisations des arts d'interprétation par son programme de subventions d'immobilisation et, par ses subventions de fonctionnement, les organisations nationales de service qui représentent les arts d'interprétation, les arts plastiques et l'artisanat. Elle est aussi demeurée en communication étroite avec les milieux artistiques par l'intermédiaire des associations qui les représentent et par le truchement des diverses manifestations culturelles.

Elle a, en outre, entrepris des études approfondies sur la situation socio-économique de l'artiste canadien qui s'adonne aux arts d'interprétation ou aux arts plastiques (voir la rubrique "Direction de la recherche et des statistiques").

Révision de la politique culturelle:

En novembre 1977, le secrétaire d'État a annoncé que le ministère avait entrepris une nouvelle étude en profondeur sur le rôle que le gouvernement devait jouer pour encourager les arts et la culture au Canada. Cette étude visait à déterminer les principes sur lesquels devait s'appuyer la politique fédérale des

arts et de la culture et à faire connaître au gouvernement quelle pourrait être la meilleure façon de répondre aux besoins artistiques et culturels des Canadiens. Elle impliquait un dialogue poussé avec les milieux artistiques, avec la communauté universitaire, avec le monde des affaires et avec certains fonctionnaires provinciaux et municipaux.

Édition:

La Direction générale a poursuivi, au cours de l'année, son élaboration d'une politique fédérale de soutien à l'édition du livre.

Cinéma:

Le secrétaire d'État a annoncé un certain nombre de mesures qu'il comptait prendre pour aider l'industrie cinématographique du Canada (tant les films non cinématographiques que les longs métrages). Il a aussi donné son approbation à 10 demandes présentées en vertu des accords de coproduction cinématographique conclus avec le Royaume-Uni (sept), la France (deux) et l'Italie (une).

Les négociations se sont poursuivies avec l'Allemagne de l'Ouest et Israël pour conclure des ententes de coproduction cinématographique avec ces deux pays et il y avait tout lieu de croire qu'elles pourraient être signées dans le cours de l'année qui suivait.

Divers:

Le nouveau règlement d'application de la Loi sur l'immigration est source de préoccupation intense pour ceux qui s'occupent des arts et de la culture; ces derniers ont pris part, en collaboration avec les responsables de la Commission de l'emploi et de l'immigration, à des consultations pancanadiennes,

auprès des groupes employeurs-employés de la radiodiffusion et des milieux artistiques, sur les répercussions du nouveau règlement sur l'entrée au Canada des artistes étrangers.

La Direction générale a poursuivi sa collaboration avec l'Agence d'examen de l'investissement étranger quand il s'agissait des entreprises culturelles du Canada.

Direction de la recherche et des statistiques

Le personnel de la Direction de la recherche et des statistiques a continué en 1977-1978 à se consacrer surtout à l'élaboration d'un programme national de statistiques dans le domaine culturel, en collaboration avec la Division de l'éducation, des sciences et de la culture de Statistique Canada. Il a notamment mis au point, au cours de l'année, de nouvelles enquêtes sur les arts plastiques et l'industrie du disque, et a tiré de sources existantes certaines données relatives aux dépenses en matière de culture, ainsi que des statistiques ayant trait à l'éducation et aux arts.

Un important sondage sur les habitudes de lecture des Canadiens a en outre été effectué à titre de supplément à l'Enquête sur la population active, menée par Statistique Canada en février 1978. Les résultats feront l'objet d'une analyse et d'un rapport au cours de l'année 1978-1979.

La Direction a également mené à bien et publié pendant l'année d'importantes recherches, dont, "Les loisirs au Canada 1975", "L'édition au Canada des manuels scolaires de langue française", "L'édition au Canada des manuels scolaires de langue anglaise", le "Projet de programme de recherches sur l'économie des arts de la scène", "L'impôt et les arts plastiques canadiens", "La fiscalité fédérale et les artistes du Canada", et "L'artisanat et les artisans au Canada". Les trois premiers rapports ont été mis en vente. Le public peut se les procurer à l'adresse suivante:

Division des publications
Ministère des Approvisionnements et Services
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9

Par ailleurs, la Direction de la recherche et des statistiques distribue gratuitement aux intéressés un nombre limité d'exemplaires des quatre derniers rapports.

Des études, qui seront terminées et publiées en 1978-1979, ont également été entreprises au cours de l'année, sur les sujets suivants: les arts plastiques sur le plan économique, le double emploi des immeubles publics à des fins culturelles, une analyse statistique sur les musées canadiens ainsi que sur les activités de 29 des principales troupes d'interprétation entre 1966-1967 et 1975-1976.

Direction des opérations

Subventions et contributions

Octroi de subventions aux organisations culturelles nationales:

Des subventions d'investissement ont été accordées aux termes d'un programme spécial pour répondre aux besoins des troupes professionnelles tout en contribuant à établir et à entretenir un réseau national d'installations adaptées aux arts d'interprétation. Les subventions servent à construire ou à acheter de nouvelles installations ou à financer l'équipement fondamental de ces installations comme l'éclairage, la sonorisation, les sièges, les loges, les rideaux de scène et la climatisation. Elles ne peuvent cependant servir à l'achat de terrain ni aux dépenses liées à la production comme le coût des décors et des accessoires ou aux frais d'exploitation.

Ce programme vise à améliorer les installations destinées aux arts d'interprétation au Canada, et à réduire les disparités

régionales qui existent dans la qualité et l'accessibilité de ces installations à l'égard de la population canadienne.

Le tableau 1 énumère les organisations qui ont touché des subventions en 1977-1978; quant au tableau 2, il indique le montant des subventions de soutien ou de fonctionnement octroyées aux organisations nationales qui s'occupent des besoins de la communauté artistique et culturelle.

Bureau des festivals du film

Prix et statistiques:

Le Bureau des festivals du film a coordonné la participation de 563 films canadiens (dont 496 courts métrages et 67 longs métrages) dans 94 festivals du film en 1977-1978. Plusieurs de ces festivals sont non-compétitifs. Soixante-sept des courts métrages ont remporté un total de 118 prix et les huit longs métrages suivants se sont vu décerner 28 prix:

J.A. Martin photographe	9 prix
One Man	7 prix
Outrageous!	5 prix
Volcano: An Inquiry Into the Life of Malcolm Lowry	2 prix
Why Shoot the Teacher	2 prix
L'ange et la femme	1 prix
L'eau chaude l'eau frette	1 prix
Who has seen the Wind	1 prix

Tableau 1: Subventions d'investissement aux arts
d'interprétation (1977-1978)

	\$
Cour Adélaïde/Adelaide Court - Toronto (Ontario)	399 360
Avon Theatre - (Ontario)	50 000
Caravan Stage Company - Vernon (Colombie-Britannique)	18 000
Théâtre Citadel - Edmonton (Alberta)	450 000
Compagnie de danse Entre-Six - Montréal (Québec)	65 606
Festival Lennoxville - (Québec)	43 000
Grand Theatre - London (Ontario)	500 000
Groupe de La Place Royale - Ottawa (Ontario)	32 000
Massey Hall - Toronto (Ontario)	1 000 000
Théâtre Neptune - Halifax (Nouvelle-Écosse)	85 000
Théâtre Orpheum - Vancouver (Colombie-Britannique)	333 334
Regina Modern Dance Works - Régina (Saskatchewan)	65 200
Shaw Festival - Niagara-on-the-Lake (Ontario)	125 000
Theatre Beyond Words - Toronto (Ontario)	12 000
Théâtre d'Aujourd'hui - Montréal (Québec)	8 000
Theatre 3 - Edmonton (Alberta)	250 000
Toronto Free Theatre - Toronto (Ontario)	66 500
W.W. Productions - Toronto (Ontario)	7 000
Western Canada Theatre Company - Kamloops (Colombie- (Britannique)	340 000
École nationale de Ballet - Toronto (Ontario)	600 000
École nationale de Théâtre - Montréal (Québec)	625 000
Total:	\$5 075 000

Tableau 2: Subventions de soutien (1977-1978)

	\$
Association pour l'exportation des livres canadiens	180 000
Centre culturel franco-manitobain - Winnipeg (Manitoba)	150 000
Conférence canadienne des arts	205 000
Conseil canadien de l'artisanat	70 000
Community Music School of Greater Vancouver	111 111
Fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération - Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	1 350 000
Ligue canadienne de la radiodiffusion	60 000
Subvention à la province de Terre-Neuve à l'occasion du 25 ^e anniversaire de son entrée dans la Confédération (1949-1974)	600 000
Total:	\$2 726 111

De plus, quatre cinéastes canadiens ont reçu des prix personnels ou nominaux. Ce sont: Fernand Dansereau (Prix Grierson, Palmarès du film canadien); Harry Fishback ("en reconnaissance de sa contribution à la langue française", FIFEF, Louisiane); Ralph Thomas ("pour avoir encouragé la présentation de films dramatiques à la télévision", Palmarès du film canadien); Zale Dalen ("pour son premier long métrage Skiptracer", Palmarès du film canadien). Enfin, le Canada s'est vu attribuer un prix au Festival international du film d'animation d'Annecy pour la "meilleure sélection nationale" et l'Office national du film a reçu un prix au Festival international du film de Melbourne pour la "haute qualité de ses films inscrits au festival". En tout, 150 prix ont été décernés au cinéma canadien en 1977-1978.

Projets spéciaux du Bureau des festivals du film

Cannes 1977:

De toutes les participations canadiennes au Festival de Cannes, 1977 a été la meilleure année. Cinq longs métrages canadiens ont été sélectionnés pour être présentés dans les sections officielles du festival et 20 longs métrages canadiens ont été présentés pour fins de vente au Marché du film. Le Bureau des festivals a établi un bureau à Cannes qui (1) faisait la promotion des cinq films présentés dans les sections officielles et coordonnait les campagnes de publicité orchestrées autour de la présence à Cannes des réalisateurs et vedettes de ces films (ces personnes ont été amenées à Cannes par le Bureau des festivals); (2) a organisé deux réceptions pour publiciser et aider à vendre les films canadiens; (3) a coordonné la présence de plus de 200 canadiens, professionnels du cinéma en voyage d'affaires à Cannes; (4) offrait un bureau de marketing par l'entremise duquel

il conseillait les acheteurs de films, offrait des projections de vente de films canadiens au Marché du film et au cinéma loué par le Bureau des festivals - le cinéma Vox; (5) offrait un bureau de presse qui distribuait plus de 1 000 dossiers d'information sur la nouvelle production de longs métrages canadiens et servait de centre de diffusion de l'information sur les films canadiens. Monique Mercure a remporté le prix de la Meilleure interprétation féminine pour son rôle dans "J.A. Martin photographe", et les distributeurs et vendeurs de films canadiens ont fait état de négociations de ventes entreprises à Cannes, pour un montant de plus de \$3 000 000.

Semaines de cinéma et projets spéciaux de promotion de cinéma canadien à l'étranger:

Des "Journées canadiennes" ont été consacrées à notre cinéma par les festivals de Sydney, Melbourne et Adelaïde, en Australie. Organisées par le Bureau des festivals, ces projections de sept longs métrages canadiens récents étaient accompagnés de rétrospectives des oeuvres des cinéastes canadiens Robin Spry et Don Owen.

Le Bureau des festivals a organisé au British Film Institute à Londres (Angleterre), un "Spotlight on Canada" de deux semaines où 20 des meilleurs films canadiens ont été présentés au public britannique.

Un "Panorama de cinéma canadien" de deux semaines a également été présenté au Tokyo Film Center par le Bureau des festivals, avec la participation des Archives du film canadien de la Division des affaires culturelles du ministère des Affaires extérieures, et de la SDICC. On y a présenté un résumé de l'histoire du cinéma canadien en 37 courts métrages et en 10 longs métrages.

Le Programme de certification des films canadiens aux fins de détaxe pour les investisseurs canadiens:

Quarante nouveaux longs métrages et près de 300 courts métrages et vidéogrammes ont été certifiés comme étant éligibles à la détaxe, selon les critères de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sur tous les longs métrages canadiens certifiés depuis l'an passé:

60 réalisateurs dont 55 canadiens	(92%)
63 scénaristes dont 53 canadiens	(84%)
43 compositeurs de musique dont 37 canadiens	(86%)
37 décorateurs canadiens	(100%)
66 monteurs dont 63 canadiens	(95%)
63 directeurs de photographie dont 61 canadiens	(97%)
48 acteurs principaux (plus haut salaire) dont 26 canadiens	(54%)
48 acteurs secondaires (salaire immédiatement sous le plus haut salaire) dont 35 canadiens	(73%)

Des 428 positions importantes, 367 ont été remplies par des canadiens (86%).

Octrois aux festivals canadiens de film:

Le tableau 3 indique le montant de subventions accordées aux festivals canadiens du film.

Tableau 3: Subventions aux festivals canadiens du film (1977-1978)

	\$
Montréal - 9 ^e Festival du film étudiant canadien	8 250
Ottawa '78 International Animation - Film Festival	25 000
Ottawa '77 International Film Festival - Filmexpo	20 000
Toronto Super 8 Film Festival	2 200
Montréal - Festival international du film de la critique québécoise	6 000
Toronto Festival of Festivals	50 000
Montréal - Festival canadien des films du monde	38 439
Total:	\$ 149 889

Protocole officiel

La Division du protocole, de l'hospitalité et des conférences a contribué à organiser les visites de Son Altesse Royale le prince de Galles en Alberta, du 5 au 9 juillet, à l'occasion du centenaire de la signature du Traité n° 7, et de Sa Majesté la reine, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son avènement, qui a eu lieu à Ottawa du 14 au 19 octobre.

D'autre part, les préparatifs sont déjà en train pour la visite que fera Sa Majesté, en 1978, à Terre-Neuve, en Saskatchewan et en Alberta.

La Division a aussi apporté son concours à la préparation des funérailles nationales de feu l'honorable George Porteous, lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, qui ont eu lieu le 11 février 1978, à Saskatoon, et aux cérémonies d'installation de Monsieur C. Irwin McIntosh dans sa charge de quinzième lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan.

Elle a organisé nombre de réceptions et de dîners pour le compte du ministère, et s'est en outre occupée activement de la préparation des manifestations qui ont marqué la promulgation de la nouvelle Loi sur la citoyenneté (à Ottawa, Montréal, Toronto et Québec), ainsi que du gala qui a souligné la projection, par le COJO du film officiel sur les XXI^e Olympiades (Montréal 1976) produit par l'Office national du film.

La Division a également participé à la première rencontre des chefs du protocole des quatre provinces de l'Ouest, à Edmonton, en mars 1977, et à la première réunion nationale des chefs du protocole qui a eu lieu à Toronto, en février 1978. Le même mois, des représentants de la Division ont assisté à la deuxième conférence des lieutenants-gouverneurs à Rideau Hall.

Les responsables ont donné des conseils touchant le protocole et l'hospitalité au Bureau des festivals du film, pendant le

Festival international du film de Cannes, et c'est le chef du protocole qui a présidé la délégation canadienne au X^e Festival international du film de Moscou (U.R.S.S.).

Par ailleurs, la banque de cadeaux a continué à fournir les présents offerts par divers ministères au nom du gouvernement du Canada.

Enfin, la Division a adressé, au nom de Sa Majesté la reine, des messages de félicitations à plus de 4 000 couples qui ont célébré, cette année, leurs noces de diamant ou un anniversaire ultérieur, ainsi qu'à quelque 700 Canadiens âgés de cent ans ou plus. Elle a en outre reçu plus de 12 000 demandes portant que Son Excellence le gouverneur général et le Premier ministre envoient divers messages à l'occasion d'anniversaires de naissance ou de mariage.

Événements spéciaux

Anniversaires 1977:

Avec l'approbation du Premier ministre, un comité interministériel a été chargé de déterminer comment le gouvernement fédéral pourrait participer aux célébrations marquant le 25^e anniversaire du règne de la Reine, le 25^e anniversaire de la nomination du premier gouverneur général né au Canada, et le 10^e anniversaire de l'Ordre du Canada.

C'est la Division des événements spéciaux qui a été autorisée par le Conseil du trésor à coordonner ces programmes.

Médaille commémorative du règne de la Reine:

Dans le cadre du programme du 25^e anniversaire du règne de la Reine, la Monnaie royale canadienne a frappé 30 000 médailles commémoratives. L'avvers et le ruban sont identiques à ceux de la

médaille britannique, mais le revers en a été conçu par une médailliste de Toronto, Dora de Pedery Hunt. Ces médailles, accompagnées d'un certificat signé par le gouverneur général, ont été distribuées par la Division des événements spéciaux.

Visite royale 1977:

Un service interconfessionnel réunissant des membres de plus de 30 religions différentes a eu lieu sur la Colline parlementaire en l'honneur du 25^e anniversaire du règne de la Reine, en présence de Sa Majesté et du duc d'Edimbourg. En outre, la Division a organisé, conjointement avec la Direction du multiculturalisme, un spectacle multiculturel auquel ont assisté la Reine et le duc d'Edimbourg, ainsi que quelque 8 000 écoliers.

Bouclier olympique:

Au cours des Jeux olympiques de 1976, on a présenté à la Reine un plâtre de Tait McKenzie, représentant le bouclier olympique, dont on a fait faire une réplique en bronze en guise de cadeau à l'occasion de l'ouverture des Jeux. L'original sera conservé au Canada.

Le bronze, qui est maintenant terminé, sera accompagné d'une plaque, actuellement en préparation.

Comité sur l'utilisation de la Colline parlementaire:

Le Comité est présidé par le directeur des Opérations, et c'est le chef de la Division des événements spéciaux qui en est le secrétaire. Le Comité reçoit et traite chaque semaine les demandes qui proviennent de groupes désireux d'organiser des manifestations, des rassemblements, des marches de protestation ou autres, sur la Colline parlementaire. Il a également recommandé que des modifications soient apportées à la Loi sur les travaux publics, afin d'intensifier le contrôle des activités du public sur la Colline.

Funérailles nationales:

Les Divisions des Événements spéciaux et du Protocole ont participé à la préparation des funérailles de M. Réal Caouette, même s'il ne s'agissait pas là de funérailles nationales officielles.

Biens culturels mobiliers 1977-1978

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels le 6 septembre 1977, le Secrétariat du programme des biens culturels mobiliers s'est occupé de son application en fonction des responsabilités dévolues au ministère, et s'est efforcé également de fournir des services administratifs à la Commission d'examen des exportations de biens culturels.

Biens culturels mobiliers - responsabilités du ministère:

Aux termes de l'article 5 de la Loi, le ministre a désigné comme experts-vérificateurs, 189 établissements et administrations publiques qui ont participé, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario et au Québec, à des ateliers où leur ont été expliquées en détail les responsabilités qui leur étaient confiées aux termes de la législation.

Conformément à l'article 4, le ministère a également habilité (avec l'approbation du ministre du Revenu national) 32 agents des douanes à délivrer des licences. Ces derniers ont assisté dans diverses régions au même genre d'ateliers que ceux auxquels ont participé les experts-vérificateurs.

Les demandes de licence d'exportation ont été traitées comme suit:

- dix-neuf licences d'exportation temporaire ont été

-
- délivrées aux termes de l'article 6 de la Loi;
 - douze licences d'exportation permanente ont été délivrées aux termes du paragraphe 6 a) de la Loi;
 - quatre licences d'exportation permanente ont été délivrées aux termes du paragraphe 7(2) de la Loi;
 - douze licences d'exportation permanente ont été délivrées aux termes du paragraphe 8(4), après qu'un expert-vérificateur ait été saisi des demandes.

Au cours de l'année, 94 établissements et administrations publiques ayant pour mandat de collectionner et de préserver (ou de faire préserver) des biens culturels mobiliers, ont été classés dans la catégorie A, conformément aux dispositions du paragraphe 26(2) de la Loi.

Treize demandes de subvention ont en outre été traitées au titre de l'article 29 de la Loi, et des subventions totales d'environ 694 630 \$CAN ont été octroyées à des établissements ou à des administrations publiques du Canada afin de leur permettre d'acheter des biens culturels pour lesquels une licence d'exportation avait été refusée (un cas), ou pour acquérir des biens culturels provenant de l'étranger et faisant partie du patrimoine national (12 cas).

Le Canada a signé, le 28 mars 1978, la convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels.

Biens culturels mobiliers - Commission d'examen:

La Commission d'examen a tenu trois réunions générales de deux jours entre le 6 septembre et le 31 mars.

Aux termes de l'article 27 de la Loi, 73 attestations relatives à un bien culturel ont été délivrées aux fins de l'impôt,

pour des biens culturels d'une valeur marchande d'environ \$2 millions, aliénés au profit d'établissements ou d'administrations publiques en 1977. La Commission a étudié un cas où une licence avait été refusée aux termes du paragraphe 23(2) de la Loi, et se prépare à examiner deux autres demandes rejetées aux termes du paragraphe 23(1) de la Loi.

Direction des affaires intergouvernementales

La Direction des affaires intergouvernementales est appelée à collaborer avec le ministère des Affaires extérieures, la Commission canadienne pour l'UNESCO et divers ministères et organismes culturels fédéraux en vue de garantir une participation féconde du gouvernement canadien aux conférences générales et réunions spéciales de l'UNESCO, ainsi qu'une représentation adéquate de la politique culturelle canadienne à l'échelle internationale.

Au niveau fédéral-provincial, le rôle de la Direction est de promouvoir de meilleures communications et une collaboration accrue entre Ottawa et les provinces dans le cadre de la politique et des programmes afférents aux arts et à la culture.

Direction générale de l'aide à l'éducation

En plus de l'application des programmes décrits plus bas -- transferts d'impôt et paiements de rajustement dans le cas de l'enseignement postsecondaire et prêts aux étudiants -- la Direction générale de l'aide à l'éducation a poursuivi au cours de l'année des travaux de recherche et d'analyse pour le compte du Secrétariat d'État, qui est chargé de coordonner l'élaboration, la formulation, la mise en oeuvre et l'évaluation des lignes de conduite et programmes du gouvernement fédéral en matière d'éducation.

La mise en oeuvre du programme canadien de prêts aux étu-

dians est passée le 1^{er} décembre 1977, du ministère des Finances au Secrétariat d'État. Dans le cadre de ce transfert, la Direction générale a entrepris une évaluation du programme afin de déterminer s'il contribue vraiment à promouvoir l'accès à l'enseignement postsecondaire, particulièrement pour les étudiants issus de milieux socio-économiques défavorisés. Cette évaluation sera suivie d'une étude de la politique en cette matière, laquelle comportera notamment une analyse d'autres programmes d'aide aux étudiants.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Direction générale a étudié de près l'évolution des programmes d'études canadiennes, en s'attachant surtout à aider les Canadiens à mieux connaître et apprécier les éléments très divers qui composent leur société. Le rapport Symons, intitulé "Se connaître", souligne clairement la nécessité de poursuivre cet objectif et indique que l'école est l'endroit tout désigné pour commencer à y travailler.

La hausse des frais de scolarité pour les étudiants étrangers dans certaines provinces a soulevé de nombreuses controverses au cours de l'année. Tout en reconnaissant que cette question relevait des provinces, plusieurs particuliers et organisations représentant les étudiants en cause ont prié le gouvernement fédéral d'intervenir. La Direction générale a donc été chargée de préparer un exposé de vues qui tenait compte de l'opinion des autres ministères fédéraux.

La Direction générale a en outre participé à la préparation d'un rapport sur "l'Enquête sur la main-d'oeuvre hautement qualifiée", que Statistique Canada a menée en 1973 auprès de 138 000 personnes ayant indiqué lors du recensement de 1971 qu'elles possédaient un diplôme universitaire. Les données recueillies, qui portent sur des sujets aussi divers que le revenu, la profession et le domaine d'étude, constituent un outil de base privilégié pour l'analyse et la recherche empiriques

approfondies. La Direction générale s'est attachée à exposer dans son rapport certaines des grandes conclusions de l'enquête et à encourager les chercheurs à entreprendre des analyses plus poussées. Elle y traite aussi des relations entre le domaine d'étude et la profession, de la mobilité professionnelle et géographique, des disparités entre les hommes et les femmes, et des facteurs déterminant le revenu des diplômés. Le rapport, intitulé "Diplômés canadiens: analyse de l'Enquête de 1973 sur la main-d'oeuvre hautement qualifiée", sera publié l'an prochain.

La Direction a intensifié ses activités de liaison et de coordination au cours de 1977-1978: relations internationales, contacts suivis avec des responsables provinciaux de l'éducation, des représentants des milieux universitaires et des organisations nationales, et réponse aux nombreuses demandes de renseignements provenant d'étudiants, d'organismes, de députés et de membres du grand public.

Sur la scène mondiale, la Direction générale a continué de collaborer avec le ministère des Affaires extérieures pour assurer une participation efficace du Canada aux rencontres internationales portant sur l'éducation. Elle a accompli un travail considérable pour préparer les réunions et les activités de grandes organisations internationales et de leurs organismes, notamment celles de l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.), de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et du Commonwealth Secretariat. Les représentants de la Direction générale ont joué un rôle actif au sein des délégations canadiennes au Comité de l'éducation de l'O.C.D.E. et à la conférence biennale du Bureau international d'éducation de l'UNESCO. À l'occasion de cette dernière rencontre, la Direction générale a préparé, de concert avec les provinces, un rapport sur l'éducation au Canada. Elle a également collaboré avec les responsables provinciaux de l'éducation à la rédaction de la "Déclaration des autorités canadiennes en vue de l'évaluation des examens des politiques nationales de

l'éducation par l'O.C.D.E.", rapport qu'a commandé cet organisme en juin 1977 et qui lui a été présenté en janvier 1978.

En réponse aux nombreuses demandes de renseignements sur l'aide financière accordée au titre des études postsecondaires, la Direction générale a préparé et publié un "Guide des programmes d'aide financière du gouvernement du Canada destinés aux étudiants canadiens de niveau postsecondaire", qu'elle distribue gratuitement.

Programme de financement de l'enseignement postsecondaire

Depuis l'adoption de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, la Direction générale de l'aide à l'éducation est responsable de l'application du programme de financement de l'enseignement postsecondaire, prévu à la Partie VI de la Loi.

Il s'agit là d'un des trois programmes établis qui seront financés aux termes de la nouvelle Loi; les deux autres programmes touchent les soins médicaux et l'assurance-hospitalisation. Les contributions fédérales versées en vertu de ces programmes prennent la forme d'un transfert d'impôt - c'est-à-dire une réduction de l'impôt fédéral permettant une augmentation équivalente de l'impôt provincial - et de paiements en espèces. Ces contributions, dont l'augmentation sera fonction de la croissance économique, remplacent le programme à frais partagés qui était en vigueur jusqu'au 31 mars 1977.

En vertu du programme de financement de l'enseignement postsecondaire, le secrétaire d'État verse aux provinces et aux territoires les sommes qui lui sont accordées à cette fin par le ministre des Finances. La formule utilisée par ce ministère pour calculer ces paiements est exposée en détail aux articles 17 à 23 de la Loi.

Les montants consentis par le secrétaire d'État en 1977-1978 au titre de ce programme figurent au tableau qui suit. Afin de donner une idée de la contribution fédérale totale à l'enseignement postsecondaire aux termes des accords relatifs au financement des programmes établis, le tableau rend compte également de la valeur pécuniaire du transfert d'impôt applicable à l'enseignement postsecondaire en vertu de la formule de financement exposée à la Partie VI de la Loi susmentionnée.

Paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire:

Au cours de l'année, la Direction générale de l'aide à l'éducation a continué de traiter les déclarations finales de frais de fonctionnement présentées par les provinces aux termes du programme de paiements de rajustement pour l'enseignement postsecondaire, autorisé à la Partie VI de la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Aux termes de ce programme de financement, qui a pris fin le 31 mars 1977, les contributions initiales pour chaque année étaient versées sous forme d'avances calculées d'après des déclarations provisoires, en attendant que soient établis définitivement, en fonction de déclarations finales, les montants auxquels les provinces avaient droit. Toutes les déclarations finales sont étudiées par des vérificateurs fédéraux, qui font rapport au secrétaire d'État.

À la suite des déclarations finales présentées au cours de l'année, le gouvernement fédéral a versé une contribution nette de \$48 299 089; en effet, il a consenti des paiements supplémentaires de \$97 529 272 et recouvré \$ 49 230 183 versés en trop.

Programme canadien de prêts aux étudiants

Aux termes de ce programme, dont la mise en oeuvre ne relève plus du ministère des Finances mais du Secrétariat d'État depuis le 1^{er} décembre 1977, les étudiants inscrits à plein temps dans

un établissement d'enseignement postsecondaire peuvent bénéficier de prêts, dont le montant est fixé par les autorités provinciales. Le gouvernement fédéral assume pour sa part l'intérêt sur les prêts négociés pendant la période d'étude à plein temps et au cours des six mois subséquents. Il offre également aux prêteurs une garantie en cas de défaut de remboursement. Conformément à la Loi, le ministre présente chaque année au Parlement un rapport spécial sur le programme, qui est généralement déposé dans les six mois suivant le 30 juin, date de la fin de l'année de prêt.

Consultations avec le Conseil des ministres de l'Éducation,
Canada:

Aux termes du paragraphe 24(3) de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur le financement des programmes établis, le secrétaire d'État doit assumer les fonctions que voici: "Le secrétaire d'État doit, en témoignage de l'intérêt fondamental et permanent que le gouvernement du Canada porte, par la voie des accords financiers, au programme de financement de l'enseignement postsecondaire prévu par la présente Partie, procéder à des consultations avec les gouvernements des provinces, portant sur les rapports entre les programmes et les activités du gouvernement du Canada et ceux des gouvernements des provinces en matière d'enseignement postsecondaire". Le paragraphe 24(4) précise en outre que "le secrétaire d'État doit, dans son rapport annuel déposé devant le Parlement conformément à l'article 6 de la Loi sur le Secrétariat d'État, faire également rapport, pour l'année en cause, sur les actes, opérations et affaires du ministère du Secrétariat d'État tombant sous le coup du présent article".

En septembre 1976, à la suite d'une rencontre avec le secrétaire d'État, le Conseil des ministres de l'Éducation déclarait, au sujet de ses relations avec le gouvernement fédéral: "Le conseil a également étudié sérieusement ses relations avec le gouvernement fédéral. Comme le conseil s'intéresse à tous les

aspects de l'éducation, il croit nécessaire d'échanger des vues avec le gouvernement fédéral, à intervalles réguliers, selon le sujet, afin de discuter des rapports entre les politiques éducatives établies par les provinces et les divers programmes fédéraux. Il est convenu que le conseil est le mécanisme qui doit permettre ces discussions et qu'il fera en sorte qu'elles aient lieu bientôt".

Le secrétaire d'État s'est réuni à plusieurs reprises avec les membres du Conseil, ainsi qu'avec son comité de direction et son président, afin de discuter de questions d'intérêt commun. Plus spécialement, des discussions préliminaires ont été engagées au sujet de la reconduction des ententes fédérales-provinciales en matière de bilinguisme en éducation, et sur la question de l'aide aux étudiants, qui a mené à la préparation du projet de loi modifiant la Loi canadienne sur les prêts aux étudiants (Bill C-37), déposé à la Chambre des communes le 22 mars 1978. Les modifications proposées ont pour objet de mettre la Loi à jour à court terme, en attendant une révision approfondie du programme canadien des prêts aux étudiants.

Outre les discussions entre le secrétaire d'État et le Conseil, plusieurs rencontres ont eu lieu entre les fonctionnaires fédéraux et provinciaux afin d'étudier un certain nombre de questions intéressant les deux niveaux de gouvernement.

Tableau
Contribution fédérale aux provinces au titre de l'enseignement
postsecondaire

Aux termes de la Partie VI de la Loi de 1977 sur les
accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les
provinces et sur le financement des programmes établis

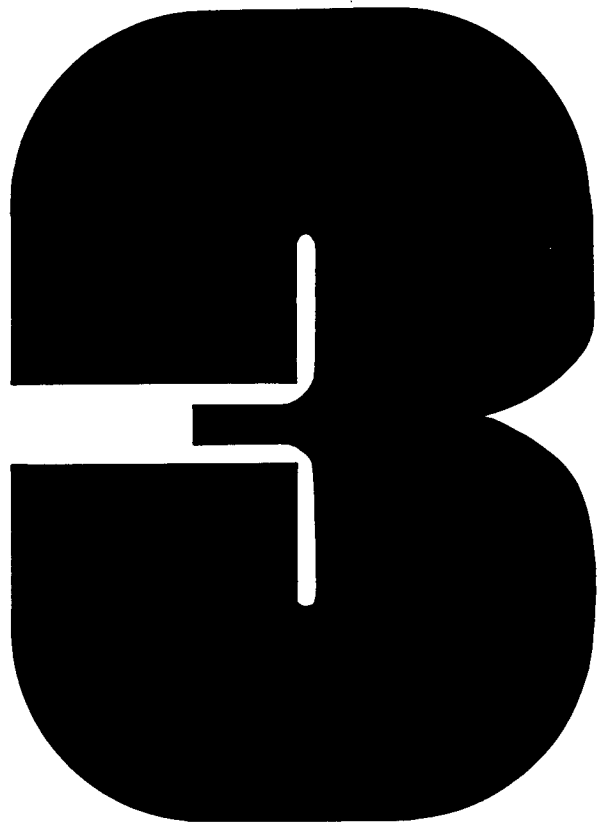
Année financière 1977-1978
(en milliers de dollars)

Province	Paiements consentis par le secrétaire d'État	Valeur du transfert d'impôt *	Total
Terre-Neuve	26 523	21 173	47 696
Île-du-Prince-Édouard	5 299	4 530	9 829
Nouvelle-Écosse	41 712	31 443	73 155
Nouveau-Brunswick	32 248	25 835	58 083
Québec	242 635	351 313**	593 948
Ontario	405 214	355 264	760 478
Manitoba	52 272	38 815	91 087
Saskatchewan	45 694	35 250	80 944
Alberta	90 772	83 673	174 445
Colombie-Britannique	104 844	108 793	213 637
Yukon	951	1 058	2 009
Territoires du Nord-Ouest	2 076	1 830	3 906
Total	1 050 240	1 058 977	2 109 217

* 32,4 p. cent de l'ensemble des 13,5 points relatifs à l'impôt sur le revenu des particuliers; 1 point relatif à l'impôt sur le revenu imposable des entreprises; paiements connexes de péréquation. Les données sur la valeur de ce transfert sont tirées des prévisions établies par le ministère des Finances le 3 janvier 1978.

**Le Québec bénéficie à l'égard de chaque année financière d'un abattement spécial de 8,5 points relatifs à l'impôt sur le revenu des particuliers, aux fins de l'assurance-hospitalisation, de soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire. La valeur de ces points d'impôt est soustraite des paiements en espèces consentis à la province.

**Secteur de la citoyenneté et de
l'expansion du bilinguisme**



Direction générale de la politique

La Direction générale de la politique - citoyenneté s'applique avant tout à assurer des services d'élaboration de la politique, de recherche et d'évaluation pour le Secteur de la citoyenneté et de l'expansion du bilinguisme, et à aider les responsables des divers programmes à mener à bien des projets liés à la politique établie. Elle travaille en étroite collaboration avec le sous-secrétaire d'État adjoint à la citoyenneté et à l'expansion du bilinguisme et avec les directeurs des programmes à l'administration centrale.

Direction du développement de la politique

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Direction du développement de la politique a participé à la mise en oeuvre de projets dans divers domaines: aide à l'épanouissement socio-culturel des Canadiens d'ascendance autochtone; soutien aux autochtones qui s'installent dans les centres urbains; programme Société nouvelle/Challenge for change: ententes avec les provinces touchant les cours de langue et de civisme et les manuels d'enseignement des langues; programmes de multiculturalisme et de conservation d'une troisième langue; établissement des priorités en matières de droits de la personne; auberges, et accès à l'information. À la suite de la prise en charge de l'expansion du bilinguisme par le Secteur de la citoyenneté, la Direction s'est efforcée sérieusement de réorienter sa politique de manière à tenir compte des groupes minoritaires de langue officielle. Enfin, elle a participé activement à une série de consultations dans le cadre de l'étude du rapport du Conseil consultatif canadien de l'action volontaire.

Direction de l'analyse des programmes et de la politique

La Direction de l'analyse des programmes et de la politique a procédé à l'évaluation de trois sous-programmes relevant du

programme des citoyens autochtones: les communications, les femmes autochtones - y compris une étude sur les centres de femmes autochtones - et le fonds de développement social et culturel autochtone. Elle a également étudié les relations entre le ministère et la Canadian Association for Adult Education, entrepris une évaluation du programme Hospitalité Canada ainsi que du programme des professeurs et conférenciers invités ressortant de la Direction du multiculturalisme, et établi un plan d'évaluation dans le cas du programme d'épanouissement culturel, qui relève également du multiculturalisme. Elle a par ailleurs mis au point des mécanismes de contrôle des programmes de financement de base aux autochtones et des migrants autochtones. En outre, la Direction a fourni au cours de l'année divers services de consultation au personnel de l'administration centrale et des bureaux régionaux en ce qui a trait à l'évaluation des programmes; enfin elle a resserré ses liens avec l'ensemble des responsables de l'évaluation des programmes au gouvernement fédéral.

Direction de la planification de la politique et des priorités

La Direction de la planification de la politique et des priorités est en quelque sorte le centre de recherche de la Direction générale de la politique - citoyenneté. Elle conçoit, élabore, coordonne et dirige un programme de recherche visant à déterminer les principaux facteurs socio-culturels qui influent sur la promotion du civisme et l'expansion du bilinguisme au Canada. Ses services ont été réorganisés de manière à permettre une collaboration plus étroite entre les chargés de recherche et le personnel affecté aux différents programmes du Secteur; de plus, diverses mesures de contrôle de la qualité du travail ont été adoptées. Par ailleurs, la Direction a évalué de nombreux projets de recherche libre et entrepris plusieurs mini-études sur l'unité nationale. De même, elle a mené des recherches sur les minorités ethniques, la participation des citoyens à l'élaboration des décisions qui les touchent, les migrants autochtones et les tensions entre les collectivités ethniques. Elle a également

arrêté des plans pour la poursuite d'études de grande envergure sur des sujets de première importance comme les tensions entre groupes ethniques et les migrants autochtones. Finalement, elle a renforcé ses efforts pour établir des contacts avec les établissements et les particuliers qui s'occupent de recherche au Canada afin de nouer et d'entretenir avec eux des liens étroits.

Direction de la participation des citoyens

L'un des buts permanents de la Direction de la participation des citoyens est d'amener un plus grand nombre de Canadiens à prendre une part active aux affaires publiques. D'autres directions oeuvrent auprès de clientèles bien précises, comme les femmes et les groupes ethniques; la Direction de la participation des citoyens, elle, s'adresse à tous les Canadiens qui veulent participer concrètement à l'élaboration des décisions qui les touchent et qui désirent être consultés en cette matière.

L'importance de cette démocratie active pour ce qui est de l'avenir de la Confédération canadienne a été plus manifeste que jamais en 1977-1978. Les événements survenus au cours de cette période ont aussi permis aux trois grandes divisions qui composent la Direction de mettre en lumière leur rôle accru et la portée virtuelle de leurs activités. Orientées vers des lignes d'action complémentaires, ces divisions s'attachent à promouvoir une participation responsable des citoyens à la vie de leur société. Ainsi, pour atteindre cet objectif, la Division de l'aide aux groupes communautaires s'efforce de contribuer au renforcement des organismes bénévoles et d'accroître l'accessibilité aux institutions d'intérêt public. Pour sa part, la Division des communications sociales essaie de favoriser, par des échanges et des programmes de promotion, une meilleure connaissance et un plus grand respect des institutions, des cultures, des régions, des langues et des individus. Enfin, la Division de la compréhension entre groupes et des droits de la personne cherche à éliminer les obstacles qui entravent la pleine participation des

individus et des groupes à la vie de la société canadienne. Outre ses composantes, la Direction veille à mettre en oeuvre les trois programmes que voici: auberges, service communautaire étudiant et jeunesse du Commonwealth.

Division de l'aide aux groupes communautaires

Cette Division s'attache principalement à promouvoir une meilleure participation des citoyens à la vie de leur société, y compris un accès plus aisé aux pouvoirs publics et aux autres institutions. Dans ce rôle d'aide, elle s'efforce d'accorder une importance particulière aux éléments socialement et culturellement défavorisés de la population. Au cours de l'année, elle a cherché à atteindre cet objectif au moyen de trois programmes, à savoir développement social, consultation sur l'avenir du Canada et service communautaire étudiant.

Développement social

Ce programme tend essentiellement à promouvoir le renforcement du secteur volontaire dans la société canadienne, surtout par des initiatives populaires, ainsi qu'à encourager une consultation féconde entre les organismes bénévoles et les pouvoirs publics au sujet de questions qui influent sur la qualité de la vie. Parmi les principales activités menées au cours de l'année dans le cadre de ce programme, il convient de mentionner l'octroi de subventions au titre de divers projets, la prestation d'une assistance technique et de conseils ainsi que la production de documents de base.

Au cours de l'année, une aide financière et des services de secrétariat ont été assurés au Comité des organisations bénévoles nationales, dont les membres sont choisis au sein de près de 100 organismes de cette nature. Le Comité a reçu du ministère des subventions totalisant \$35 000 afin de poursuivre des buts que partagent la plupart des associations bénévoles nationales,

notamment une amélioration des relations avec le gouvernement, une réforme de la fiscalité dans l'intérêt des organismes bénévoles, une amélioration des services postaux et une expansion des services bilingues. Ces questions et d'autres ont été abordées en novembre 1977 lors de consultations qui ont duré un week-end entre les représentants respectifs des organismes et du gouvernement fédéral, y compris quatre ministres. Ces consultations se sont poursuivies au cours de la nouvelle année financière.

Le rapport établi par le Conseil consultatif canadien de l'action volontaire à la suite d'une étude qui lui avait été demandée par le secrétaire d'État en 1974 a été publié au cours de l'année: intitulé "Gens d'action", il contient plus de 80 recommandations, destinées pour la plupart à améliorer les relations et les consultations entre les pouvoirs publics et le secteur volontaire ainsi qu'à amener l'adoption par le gouvernement fédéral de diverses formes d'aide directe et indirecte. La coordination des réactions au rapport a été effectuée par la Division de l'aide aux groupes communautaires. Les activités successives incluaient la coordination des réactions d'un comité interministériel formé de fonctionnaires ainsi qu'en l'appréciation des "rétroactions" des organismes bénévoles aux niveaux local, régional et national.

Des subventions annuelles de \$75 000 ont été versées respectivement à la Canadian Association for Adult Education et à l'Institut canadien d'éducation des adultes. Ces organismes jumeaux sont les seules associations bénévoles nationales qui s'intéressent à l'éducation des adultes.

Parmi les ouvrages de base à la production desquels la Division a contribué, il convient de mentionner "La 'piastre' n'est pas tout". Ce document traite des manières de renforcer les organismes bénévoles.

Au cours de l'année 1976-1977, 170 subventions totalisant \$700 000 ont été versées à divers organismes bénévoles. Le montant moyen octroyé était de \$4 400.

Consultation sur l'avenir du Canada:

Ce programme tend à aider les citoyens à infléchir directement et positivement le débat public autour de la structure future de la Confédération canadienne. À cette fin, une aide financière et technique a été apportée aux intéressés, qui ont pu aussi bénéficier de conseils et avoir accès à des ouvrages de base. Divers organismes bénévoles à caractère national, provincial ou local ont ainsi eu l'occasion de profiter de ces différentes formes d'aide dans le cas de 78 projets qu'ils avaient présentés et qui ont été jugés admissibles.

Les projets parrainés par ces organismes visaient à inciter un plus grand nombre de citoyens à participer activement au débat sur l'avenir du Canada, par des dialogues au sein de la communauté et des consultations avec des élus. Des subventions ont aussi été versées pour la production d'ouvrages de référence portant sur l'avenir du Canada. Ainsi, le Comité des organisations bénévoles nationales a reçu des fonds pour élaborer et publier un guide d'animation sur l'avenir du pays intitulé "Where Do We Go from Here". Les projets présentés ont été évalués en fonction de critères bien précis, notamment l'originalité et l'incidence probable sur le débat public à propos de l'orientation future du pays.

Au cours de l'année, 75 subventions totalisant \$1 100 000 ont été octroyées pour la mise en oeuvre de divers projets de cet ordre.

Service communautaire étudiant:

Dans le cadre de ce programme, divers organismes bénévoles ont reçu une aide financière et technique qui leur a permis

d'embaucher des étudiants pour une période pouvant aller jusqu'à 19 semaines; des étudiants étaient appelés à mener des projets estivaux destinés à accroître leur aptitude à répondre aux besoins de la collectivité. En outre, le programme visait à fournir un emploi utile aux étudiants et à les faire participer activement au secteur volontaire. Ainsi, quelque 2 500 étudiants ont été embauchés en vertu de 830 projets pour un total de 27 000 semaines de travail. Les subventions versées au titre de ces projets ont totalisés \$5 146 500.

Il importe par ailleurs de noter que le programme a été restructuré dans son orientation afin essentiellement de l'harmoniser avec d'autres programmes de la Direction de la participation des citoyens et de le rendre complémentaire à d'autres formes d'aide financière offertes par le Secteur.

Division de la compréhension entre groupes et des droits de la personne

Cette Division est avant tout chargée de coordonner l'ensemble des activités du pays dans le domaine des droits de la personne, domaine que le gouvernement fédéral a principalement confié au Secrétariat d'État.

À l'intérieur du gouvernement, la Division assure les services de secrétariat pour le compte d'un Comité interministériel permanent des droits de la personne; ce comité, formé en décembre 1975 lors de la Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des droits de la personne, s'emploie à maintenir un dialogue permanent entre le gouvernement fédéral et les provinces à propos de toute question relevant des droits de la personne. Au cours de la dernière année financière, ce comité s'est réuni en mai et en novembre 1977; à ces occasions, des consultations intensives ont eu lieu entre les ministères fédéraux et les provinces.

La Division s'occupe également de la préparation des rapports que doit présenter le Canada aux Nations unies pour remplir ses obligations en vertu de conventions et pactes internationaux qu'il a ratifiés. Au cours de l'année, la rédaction des rapports suivants a été entreprise:

- Rapport sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques;
- Rapport sur le Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels;
- Contribution du Canada à l'Annuaire des droits de l'homme des Nations unies pour 1975 et 1976;
- Quatrième rapport du Canada sur la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

La Division s'est aussi attachée à répondre à diverses demandes de renseignements émanant des Nations unies et portant sur des questions relatives aux droits de la personne, notamment les droits des handicapés physiques.

Par ailleurs, elle participe à la définition de la position du Canada sur des questions étudiées par la Commission des droits de l'homme des Nations unies et certains de ses représentants assistent aux réunions de celle-ci.

De plus, la Division de la compréhension entre groupes et des droits de la personne apporte une aide financière et technique à des organismes bénévoles qui cherchent à promouvoir les libertés et droits fondamentaux des citoyens.

Au cours de l'année, elle disposait d'un budget de \$955 000 pour subventionner des projets axés sur la lutte contre la discrimination et les préjugés raciaux ainsi que sur la promotion du respect des droits de la personne et des libertés fondamentales aux niveaux régional et national. En outre, des contrats

ont été passés pour la conduite de recherches et la prestation de services spécialisés destinés à faire comprendre les sources du racisme de manière à pouvoir lutter contre lui.

Division des communications sociales

Dans le discours du Trône d'octobre 1976, le gouvernement annonçait son intention de mettre davantage l'accent sur des programmes qui permettent aux jeunes de diverses régions de mieux se connaître. C'est le secrétaire d'État qui a été chargé de mettre au point des moyens de donner suite à cet engagement; aussi, en mars 1977, la Division des communications sociales a-t-elle été invitée à élaborer un programme d'échanges devant être lancé au début de 1977-1978.

Depuis juin 1977, la Division met en oeuvre un nouveau programme d'échanges intitulé Hospitalité Canada. Les jeunes âgés de 14 à 22 ans peuvent y participer dans le cadre d'échanges de groupe; la participation à titre individuel est par ailleurs possible dans le cas des jeunes âgés de 16 à 22 ans.

Les personnes qui désirent prendre part au programme à titre individuel sont jumelées par des fonctionnaires avec l'aide d'un ordinateur. Il peut en être de même des groupes; toutefois, la grande majorité de ceux-ci se jumellent eux-mêmes et demandent des subventions pour couvrir leurs frais de déplacement.

Outre que la Division, dans le cadre de ce programme, assume directement les frais de déplacement de groupes ou de particuliers, elle fournit des fonds à d'importants organismes nationaux comme le Y.M.C.A. et le Conseil canadien des chrétiens et des juifs, pour qu'ils agissent comme "tiers" dans l'organisation d'échanges et la planification de déplacements.

En 1977-1978, des subventions totalisant 1,5 millions de dollars ont été octroyées dans le cadre du programme Hospitalité

Canada; elles ont permis à quelque 6 000 jeunes Canadiens des dix provinces et des deux territoires de participer à des échanges. Au cours de 1978-1979, la Division sera à même de verser \$6 484 000 en subventions, et les projections faites permettent d'établir qu'environ 22 000 jeunes pourront participer au programme.

Drapeaux:

Ce programme, qui permet de remettre en quantités limitées des drapeaux du Canada aux députés, a obtenu un énorme succès, si bien qu'il a été étendu cette année aux sénateurs. Au cours de l'année, des boutons à queue représentant le drapeau canadien ont aussi été distribués pour la première fois.

Auberges:

Ce programme, qui était rattaché au programme des activités et de l'emploi d'été des étudiants, a permis de contribuer à l'exploitation d'auberges dans tout le Canada. Celles-ci ont non seulement constitué des logements convenables, propres et bon marché pour des milliers de jeunes voyageurs, mais ont également permis à de nombreux étudiants d'y travailler; ainsi, quelque 300 emplois d'été ont été créés moyennant des subventions totalisant \$799 000. Une enquête menée en collaboration avec l'Office de tourisme du gouvernement canadien a fait ressortir que les usagers des auberges avaient dépensé plus de sept millions de dollars au cours de l'été 1976.

Direction du multiculturalisme

En 1977-1978, la Direction du multiculturalisme a réexaminé et révisé tous les aspects de ses programmes en vue d'améliorer la mise en oeuvre de la politique de multiculturalisme. Il s'est ensuivi que ses quatre grands volets administratifs - Liaison avec les groupes ethniques, Entités culturelles canadiennes, Étude

des sur les groupes ethniques et Conseil consultatif canadien du multiculturalisme ont été réorganisés de façon à étendre leurs activités. En outre, les critères régissant l'octroi de subventions ont été modifiés; c'est ainsi que de nouveaux programmes d'aide ont vu le jour et que les normes d'admissibilité des programmes existants ont été remaniées. Les nouveaux programmes sont entrés officiellement en vigueur le 1^{er} avril 1978; à cette même date, la nouvelle structure administrative était mise en place.

A. Liaison avec les groupes ethniques

La Division de la liaison avec les groupes ethniques s'est employée à aider les groupes ethno-culturels dans leurs efforts pour préserver et partager leur patrimoine culturel; ce faisant, elle a cherché à leur offrir une possibilité égale à celle des autres Canadiens de définir et de développer leur culture dans le cadre de la politique de bilinguisme. Des agents de la Division en poste dans des bureaux locaux et régionaux ainsi qu'à l'administration centrale entretiennent des rapports étroits avec les groupes ethno-culturels et remplissent deux fonctions principales. Premièrement, ils agissent comme experts auprès des collectivités et les informent des avantages que comportent les divers programmes fédéraux. Dans le cadre de cette fonction, ils se sont notamment attachés à mener à bien les tâches suivantes: réunir des renseignements sur divers types de structures organisationnelles et sur des activités et projets mis en oeuvre avec succès, et les communiquer aux groupes; favoriser la formation d'animateurs et le perfectionnement des compétences en matière d'organisation; enfin, aider les groupes à établir des contacts avec d'autres instances et pouvoirs publics qui s'intéressent aux activités des collectivités ethno-culturelles.

L'autre fonction importante de ces agents consiste en la réunion et le classement des renseignements sur les préoccupations et les aspirations des groupes ethno-culturels. Ces

renseignements sont utilisés pour informer le ministre et au besoin des fonctionnaires du ministère et servent souvent à la formulation de recommandations touchant la politique.

Service d'analyse de la presse ethnique:

Ce service, qui relève de la Division de la liaison avec les groupes ethniques, a suivi de près les courants d'opinion et les événements qui marquent la vie des collectivités ethno-culturelles du pays en analysant plus de 200 journaux et périodiques ethniques publiés en une trentaine de langues. Un résumé de ces analyses a été mis à la disposition des ministères et organismes fédéraux par le truchement de la publication mensuelle intitulée "Revue de la presse ethnique".

Le gouvernement fédéral aide la presse ethnique en y faisant publier des annonces payées, sous réserve de certaines conditions. Le ministère a demandé qu'une évaluation de l'aptitude de la presse ethnique à jouer son rôle soit entreprise. Les résultats de l'étude permettront de formuler des recommandations en matière de politique de façon à garantir une meilleure utilisation de l'aide gouvernementale dans l'intérêt des collectivités.

B. Subventions

Dans le cadre du programme de projets au titre du multiculturalisme, la Direction a encouragé et soutenu diverses activités entreprises par les groupes ethno-culturels, notamment des conférences et des colloques sur des sujets intéressant des groupes particuliers et répondant aux objectifs du programme. Elle a aussi contribué, en vertu du programme de communications interculturelles, à des activités qui ne concernent pas uniquement un groupe ethno-culturel donné mais qui favorisent la compréhension entre les groupes, et partant, l'unité nationale.

Au cours de l'année, la Direction a répondu à certaines demandes faites par nombre de gens aux intérêts divers, et elle a adopté quelques nouvelles orientations. Parmi celles-ci, il convient de mentionner le programme d'épanouissement culturel, dont les activités ont été étendues dans le domaine de l'aide à la formation dispensée dans le cas des langues ancestrales (mise au point d'auxiliaires didactiques relativement aux langues non officielles) de façon qu'un appui direct puisse être apporté à l'enseignement de langues autres que le français et l'anglais et à l'amélioration des compétences pédagogiques.

C. Entités culturelles canadiennes

Ce programme a été réorganisé en 1977-1978 de façon qu'il puisse atteindre plus efficacement de nombreux éléments de la population et ainsi les sensibiliser davantage au caractère multiculturel de notre société. Il est orienté principalement vers les domaines suivants: élaboration de ressources pédagogiques; travaux littéraires dans les domaines de l'histoire et de la création; établissement de relations fécondes avec les media; arts de la scène. Une importance toute particulière a été accordée à des projets comportant la participation de jeunes. Par ailleurs, l'octroi de subventions de projets à des groupes bénévoles a permis aussi de poursuivre les objectifs du programme.

Élaboration de ressources pédagogiques:

La Direction a lancé et mis en oeuvre un nouveau programme axé sur l'élaboration de ressources pédagogiques supplémentaires dans le domaine du multiculturalisme, lesquelles pourront être utilisées à l'école comme à l'extérieur de celle-ci. Voici quelques-uns des projets entrepris en vertu de ce programme au cours de l'année:

- passation d'un contrat avec la maison d'édition James Lorimer & Co. pour la production d'un guide du maître

devant accompagner une nouvelle série de livres de lecture sur le multiculturalisme;

- octroi d'une aide à l'Office de télécommunication éducative de l'Ontario pour la production du film intitulé "Only My Best will Do", qui décrit les expériences d'un jeune Jamaïquain ayant récemment immigré au Canada.

La Direction s'emploie actuellement à dresser une liste de spécialistes, de publications et de projets en cours dans un effort pour définir les besoins du public et y répondre ainsi que pour déterminer la meilleure façon d'utiliser ses ressources. Au cours de l'année, elle a collaboré à l'organisation de diverses conférences ayant pour thème la sensibilisation au multiculturalisme.

Histoires des groupes ethniques:

Les histoires de deux groupes ethno-culturels, les Lettoniens et les Gallois, ont été ajoutées aux 20 autres déjà demandées. La Direction a invité quiconque est intéressé à présenter des histoires de groupes ne figurant pas encore dans la série. Les responsables de celle-ci s'employaient à examiner trois manuscrits terminés en vue de leur publication. Des négociations ont eu lieu avec un éditeur francophone pour qu'il publie une version française des histoires achevées; les accords nécessaires devraient être conclus au début de la prochaine année financière.

Pour donner suite aux demandes croissantes de renseignements sur les groupes ethno-culturels d'arrivée récente et moins bien connus, la Direction a demandé qu'un certain nombre d'études partielles à caractère général soient entreprises. Des études sur les Haïtiens et sur les Noirs ont été achevées, tandis que d'autres sur les Équatoriens, les Sri-Lankiens et les Maltais ont été sollicitées. Ces études sommaires paraîtront en tant que publications du ministère.

Le principal ouvrage, intitulé "Les rameaux de la famille canadienne", qui est la deuxième édition du document de référence publié pour la première fois en 1967, a été achevé et les dispositions ont été prises pour assurer sa publication. Une version française du manuscrit était aussi en cours d'élaboration à la fin de l'année.

Littérature

La section de la création littéraire du programme des entités culturelles canadiennes a été reconstituée en 1977-1978. De plus, des orientations concrètes ont été établies à l'égard du programme et ont amené l'adoption de critères, devant entrer en vigueur le 1^{er} avril 1978, dans le cas d'un nouveau programme d'édition et de publication.

Outre que la Direction a eu des contacts suivis avec les organisations des groupes ethno-culturels et leurs associations d'écrivains, elle a déployé des efforts spéciaux pour atteindre le coeur du monde littéraire canadien et le sensibiliser au programme et à la valeur mal reconnue de la littérature des groupes ethno-culturels du Canada. Des rapports ont été établis avec des universitaires, des éditeurs, des auteurs et des critiques afin de déterminer leur degré d'intérêt et d'obtenir leur appui à l'occasion de conférences et d'assemblées nationales sur la littérature et l'édition.

Deux importants projets ont été entrepris en 1977:

- 1) La recherche et la mise au point d'un ensemble de légendes canadiennes issues de cultures diverses. La collection, qui doit donner un aperçu des divers patrimoines culturels des Canadiens, est censée être prête pour l'impression au début de 1979.
- 2) La recherche et la sélection d'oeuvres en vue de la publication d'un recueil d'histoires et de poèmes

inédits destiné aux enfants de huit à douze ans. Les histoires et les poèmes doivent avoir un contenu canadien et refléter le caractère multiculturel du pays. La sélection finale doit avoir lieu en 1979.

Relations avec les media

En 1977, la Direction a mis au point des plans d'action bien précis en vue de sensibiliser le public au multiculturalisme par la voie des media. Des fonctionnaires ont rencontré des représentants de sociétés de télédistribution et ont établi des contacts avec d'autres organismes nationaux dans le secteur des media. Des études préliminaires ont été faites sur la possibilité d'élaborer un programme intégré pour les groupes communautaires de tout le Canada, afin d'accroître leurs connaissances dans divers secteurs se rattachant aux media. La Direction espère pouvoir mettre en oeuvre ce programme en 1978-1979.

Arts de la scène:

Tout en s'efforçant de favoriser une importante participation de tous les groupes culturels dans le domaine des arts de la scène et des arts plastiques au Canada, la Direction a entrepris plusieurs projets spéciaux d'envergure.

En l'honneur de la visite de Sa Majesté la reine à Ottawa en octobre, la Direction a organisé, dans le cadre d'un contrat passé avec le Conseil canadien des arts populaires, un spectacle multiculturel pour marquer le 25^e anniversaire d'accession au trône de la Reine. Des écoliers de la région d'Ottawa-Hull ont été invités à assister à la représentation d'ouverture au Centre municipal en présence de la souveraine. Les représentations en soirée au cours des trois jours étaient ouvertes au grand public.

Par ailleurs, un accord tripartite a été conclu entre la

arts populaires et la Direction du multiculturalisme, en vue de l'organisation, pendant les jeux d'été, d'un festival des arts populaires d'une durée de deux semaines. L'aide financière accordée par la Direction servira à couvrir les frais de déplacement et d'hébergement d'artistes de toutes les provinces et des deux territoires venus participer au festival, lequel sera l'un des principaux éléments du programme culturel des Jeux.

Avec l'aide de la Direction du multiculturalisme, l'Association du théâtre multiculturel a tenu son quatrième festival annuel, qui a eu lieu à Vancouver en juillet 1977. Six troupes de théâtre de tout le Canada y ont participé et les représentations ont été données devant des salles bien remplies. Le principal objectif de ce festival, comme des précédents, était de mettre mieux en évidence le théâtre multiculturel et de le faire accepter davantage comme s'insérant dans l'axe de l'activité culturelle canadienne.

Au cours de l'année, la Direction s'est en outre attachée à chercher des moyens de favoriser davantage l'intégration des manifestations multiculturelles à la vie canadienne, ainsi que l'utilisation des formes artistiques en tant qu'outils pédagogiques et en tant que véhicules propres à stimuler la compréhension et les échanges entre les groupes ethno-culturels.

D. Études sur les groupes ethniques

Sur la recommandation du Comité consultatif pour les études ethniques canadiennes, des subventions ont été accordées à neuf universités pour leur permettre d'inviter des professeurs et des conférenciers aptes à entretenir les étudiants des études ethniques canadiennes.

Le rapport d'une étude menée pour le compte de la Direction a été publié au cours de l'année; il s'intitule "Attitudes à l'égard du multiculturalisme et des groupes ethniques au Canada"

et est en vente chez les libraires dans les deux langues officielles. À l'heure actuelle, on se penche sur le même sujet sous l'angle de l'unité nationale.

Plusieurs contrats ont été passés au cours de l'année pour des recherches sur les groupes ethniques.

L'université de l'Alberta s'est vu adjuger un contrat pour étudier certains aspects de la participation à la population active d'immigrantes originaires de l'Inde et appartenant à des milieux bien précis au pays. L'étude porte essentiellement sur les perspectives professionnelles et sur la mobilité de ces femmes.

Par ailleurs, un projet en vue d'établir un dossier sur les groupes ethniques fondé sur les données du recensement vise à rendre plus accessibles les données du recensement relatives à la composition ethnique du Canada. Il doit être terminé en 1978.

Un projet de recherches sur le développement de l'identité culturelle chez les jeunes immigrants de la deuxième génération a été entrepris. Les conclusions de l'étude devraient accroître notre compréhension des schémas d'identification culturelle des sujets en cause et constituer une source de données utile pour les parents, les éducateurs, les travailleurs communautaires et les spécialistes de l'hygiène mentale qui s'intéressent à l'adaptation des jeunes immigrants.

Les caractéristiques sociales des Canadiens d'origine libanaise et syrienne qui habitent les provinces atlantiques sont actuellement étudiées au moyen d'une analyse systématique.

Enfin, un programme d'aide à la création de chaires d'études ethniques a vu le jour au cours de l'année; ainsi, la Szechenyi Society a reçu une contribution de \$300 000 pour la mise sur pied d'une chaire d'études hongroises à l'université de Toronto.

Projet spécial:

Un contrat a été passé avec l'Institut de recherches politiques de Montréal afin que celui-ci entreprenne pour le compte de la Direction une étude de la composition ethnique, des aspects linguistiques et du degré de cohésion de la société canadienne et qu'il remette un rapport sur le sujet. Cette étude doit constituer l'essentiel de la contribution du Canada à une étude de l'UNESCO (comportant la participation de plusieurs pays européens) sur l'épanouissement culturel dans les pays où vivent différents groupes ethniques. Les autres pays qui prennent part à ce projet sont la Yougoslavie, la Belgique et la Finlande.

E. Conseil consultatif canadien du multiculturalisme

Cet organisme, chargé de conseiller le ministre d'État au multiculturalisme, regroupe une centaine de personnes provenant des divers groupes ethno-culturels du pays et de toutes les sphères sociales. Ses membres sont nommés pour une période déterminée. Le Conseil vise principalement à dispenser au ministre des services consultatifs sur les questions ayant trait à la mise en oeuvre de la politique de multiculturalisme. Ses objectifs secondaires sont d'examiner et d'interpréter les lignes de conduite et programmes en matière de multiculturalisme et de formuler des suggestions en conséquence.

Cinq comités permanents du Conseil ont mené des études exhaustives dans les domaines suivants: media; subventions (critères); épanouissement linguistique et culturel et relation entre multiculturalisme et bilinguisme; politique et orientation à adopter en matière d'immigration; droits de la personne et soucis humanitaires. Ils ont soumis au Conseil un rapport préliminaire à sa réunion nationale de juin 1977. La version finale du rapport a été achevée à l'automne et elle peut être obtenue auprès du secrétariat du Conseil.

Lors de sa réunion nationale tenue à Vancouver en juin 1977, le Conseil a lancé un important programme de consultation des groupes ethno-culturels de la Colombie-Britannique. Ces groupes ont été invités à présenter des mémoires au sujet de la politique de multiculturalisme. Dans le courant de 1977, ces consultations ont été étendues à quatre autres provinces, à savoir la Saskatchewan, l'Ontario (partie septentrionale), la Nouvelle-Écosse et le Québec. Sur ces rencontres s'est greffé un autre élément. En effet, quelque 50 jeunes gens âgés de 16 à 19 ans ont été invités à participer à des séances de travail sur le multiculturalisme.

Direction des citoyens autochtones

La Direction des citoyens autochtones, grâce à ses cinq programmes d'assistance aux associations autochtones, aide les Indiens inscrits, les Métis, les Indiens non inscrits et les Inuits à définir leurs besoins et à promouvoir activement leur épanouissement en tant que Canadiens.

Programme de financement de base:

Le programme de financement de base vise à permettre aux autochtones, par l'intermédiaire de leurs associations provinciales, territoriales et nationales, d'élaborer eux-mêmes des lignes de conduite et des programmes de nature à favoriser leur épanouissement.

En 1977-1978, le ministère a, dans le cadre de ce programme, apporté une aide financière et technique à 34 associations représentant des autochtones de tout le Canada. Trente-et-une de ces associations avaient un caractère provincial ou territorial, et trois avaient des ramifications dans tout le pays. Ces dernières étaient l'Inuit Tapirisat du Canada qui représente les Inuits, la Fraternité des Indiens du Canada qui défend les intérêts des Indiens inscrits, et le Conseil des autochtones du Canada qui est le porte-parole des Métis et des Indiens non inscrits.

Les subventions consenties aux associations susmentionnées (budget total: \$8 657 000) ont servi à couvrir les dépenses de fonctionnement engagées au titre des salaires, des locaux, des déplacements, des réunions et assemblées, des services professionnels et de la formation du personnel. Ces subventions ont été octroyées suivant une nouvelle formule qui constituait l'une des principales caractéristiques du nouveau programme quinquennal de financement de base lancé au cours de l'année. La mise en oeuvre du nouveau programme comportait aussi l'élaboration de nouvelles lignes directrices en matière de gestion financière et d'administration, lesquelles devaient s'appliquer au fonctionnement des associations bénéficiant d'une aide financière.

Au cours de l'année, les responsables du programme ont étendu l'aide dispensée en vertu de celui-ci de manière qu'elle englobe les journaux des associations autochtones ainsi que les activités de liaison des associations nationales. Ainsi, 16 journaux ont fait l'objet, suivant une formule de partage des frais, de subventions totalisant \$325 000. En outre, \$300 000 ont été répartis entre les trois associations nationales pour leur permettre d'établir de meilleurs rapports avec les ministères et organismes fédéraux.

Programme des migrants autochtones:

Ce programme, lancé en 1972, vise à encourager les autochtones à élaborer des programmes et à mettre sur pied des services destinés à faciliter l'adaptation de ceux d'entre eux qui quittent leur collectivité pour s'établir en milieu urbain. À cette fin, on s'est surtout attaché à financer divers centres d'accueil qui ont ainsi bénéficié des subventions de façon à pouvoir poursuivre leurs principales activités, entreprendre des projets d'immobilisation au besoin, et dispenser des cours de perfectionnement à leur personnel.

En 1977-1978, les centres d'accueil ont reçu au total \$2 784 492 en subventions de fonctionnement; celles-ci leur ont

permis d'engager des dépenses au titre des salaires, des locaux, des déplacements, des réunions et assemblées, ainsi que des services professionnels. Parmi les centres subventionnés, cinq étaient nouvellement créés, soit un dans chacune des provinces suivantes: Québec, Manitoba, Alberta, Saskatchewan et Colombie-Britannique. Par ailleurs, des subventions d'immobilisation ont été octroyées à divers centres pour les aider à couvrir les frais d'achat, de construction ou de rénovation de bâtiments; neuf centres se sont ainsi partagés une somme de \$413 882. Enfin, un montant de \$130 000 a été versé aux centres pour la formation des cadres et des employés.

L'Association nationale des centres d'accueil, qui s'efforce de coordonner les politiques et les programmes à l'échelon national, a reçu une subvention de fonctionnement de \$136 700. Celle-ci lui a permis de maintenir des rapports avec les ministères et organismes fédéraux ainsi qu'avec ses membres. Cet accent mis sur la coordination et la communication a été attesté par une assemblée annuelle en juin 1977.

En 1977, le ministère a reçu le feu vert du Cabinet pour lancer un nouveau programme quinquennal devant commencer le 1^{er} avril 1978. Le nouveau programme, qui prévoit le maintien des formes d'aide actuelles, visera à appuyer des activités axées sur la conjugaison des ressources de différents secteurs de la collectivité de manière à aider les centres d'accueil dans leurs efforts pour faciliter la transition des migrants à la vie urbaine.

L'une des caractéristiques essentielles du nouveau programme sera la création et l'alimentation d'une banque de données sur les migrations des autochtones par suite de recherches menées dans ce domaine par le gouvernement fédéral et aux termes d'accords de partage des frais avec les provinces.

Programme de communications sociales des autochtones:

Ce programme, lancé en 1977, permet de verser des subventions à des sociétés de communication créées pour répondre aux besoins en cette matière de tous les autochtones qui habitent une région donnée. En 1974-1975, une somme de \$976 135 était partagée entre neuf sociétés, tandis que l'année suivante, ces mêmes sociétés recevaient \$1 258 000. En 1976-1977, 11 sociétés ont touché des subventions totalisant \$1 576 474.

Au cours de l'année écoulée, une somme totalisant \$1 695 663.31 a été octroyée à 12 sociétés de communication. En outre, un montant de \$25 000 a été versé à l'Association nationale des centres d'accueil pour la publication de sa revue, "The Native Perspective".

La plus importante des sociétés de communication, la Société autochtone des communications sociales de l'Alberta (S.A.C.S.A.) a reçu \$324 000 en 1977-1978. Ses autres revenus - contributions versées par la province et par d'autres ministères fédéraux, revenus propres - ont porté son budget total de fonctionnement à plus d'un million de dollars.

Depuis sa création en 1968, la S.A.C.S.A. en est venue à réaliser des émissions de radio, à publier un hebdomadaire et à produire des bandes vidéo et des émissions de télévision. Par ailleurs, elle s'occupe de théâtre, dispense un service national d'information, assure la formation de 10 étudiants autochtones fréquentant des collèges communautaires, offre des services de consultation et diffuse par satellite des émissions destinées aux collectivités éloignées.

D'autres sociétés publient des journaux, réalisent des émissions de radio, produisent des bandes vidéo pour Radio-Canada et assurent des services de radio à haute fréquence.

Le programme de communications sociales des autochtones doit être évalué à l'été et au printemps de 1978. La phase initiale de cette évaluation a été achevée en janvier 1978; elle visait à apprécier l'efficacité du programme pour ce qui est de l'aide financière accordée aux sociétés de communication. Le rapport préliminaire qui en a découlé a fait l'objet d'une étude lors d'une conférence nationale des sociétés de communication, tenue à Sydney en novembre 1977.

Programme des femmes autochtones:

Ce programme tend essentiellement à mettre en valeur le caractère unique des femmes autochtones dans la société canadienne et à répondre, d'après des critères rationnels, à leurs besoins d'ordre social et culturel. En 1977-1978, des subventions de projet totalisant \$300 000 ont été accordées à divers groupes de femmes autochtones.

Dans le cadre du programme susmentionné, on a versé à l'échelon national une subvention de soutien à l'Association canadienne des femmes autochtones et on a contribué financièrement aux réunions des dirigeants et du bureau de direction de l'Organisation nationale pour la défense des droits des Indiennes. Le premier organisme réunit des membres affiliés des provinces et des territoires représentant des Indiennes inscrites, des Indiennes non inscrites, des Métisses et des Inuites, et il encourage la reconnaissance des femmes autochtones en tant que Canadiennes soucieuses au premier chef de leur épanouissement et de celui de leurs enfants sur les plans de la vie politique, de l'intégration sociale, de la santé et de la culture. Quant au second, il s'emploie surtout à obtenir la modification de l'article 12 1) b) de la Loi sur les Indiens, qui stipule que toute Indienne qui épouse un non-Indien ou un Indien non inscrit perd son statut et les droits qui lui sont conférés par les traités.

La plupart des associations provinciales de femmes autochtones ont bénéficié de subventions pour l'organisation de réunions annuelles et pour la mise sur pied de programmes communautaires comme la formation et le perfectionnement d'animateurs.

À l'échelon régional, un groupe de femmes autochtones du Labrador a obtenu une subvention pour tenir une conférence devant permettre la fondation d'une Association des femmes autochtones du Labrador.

Par ailleurs, la section de Hamilton-Wentworth de l'Association des femmes autochtones de l'Ontario a reçu une subvention pour un projet intitulé "S.O.B.E.R."; celui-ci vise à sensibiliser les collectivités autochtones et non-autochtones aux problèmes que pose l'alcool et à ses effets sur les familles autochtones.

Programme de développement social et culturel des autochtones:

Ce programme, lancé en 1976, a pour but de mettre en valeur le caractère unique des autochtones dans la société canadienne, d'encourager ceux-ci à participer davantage à tous les aspects de la vie de la société qui les entoure et de répondre, d'après des critères rationnels, aux besoins d'ordre social et culturel de cette catégorie de citoyens. En 1977-1978, des subventions totalisant \$772 000 ont été octroyées à des groupes de citoyens autochtones pour la mise sur pied de projets.

La plupart des subventions versées aux associations autochtones étaient axées sur des projets de développement communautaire et sur des activités culturelles. À l'échelle nationale, la revue "The Native Perspective" a fait l'objet d'une subvention relativement à la publication d'un numéro spécial intitulé "Eyunuwak", qui devait porter sur la question de l'identité nationale et sur le rôle joué par les autochtones du pays à cet égard; il en a été de même de l'Institut Nishnawbe pour l'organisation de sa conférence oecuménique à Morley, en Alberta.

Au niveau régional, une subvention a été consentie à une association autochtone afin de lui permettre d'entreprendre une étude de rentabilité sur le concept d'un village autochtone urbain; celui-ci serait situé à Vancouver et servirait de centre culturel, pédagogique et commercial pour les autochtones et les non-autochtones de la Colombie-Britannique.

Le Projet Circle Theatre (Ontario) a reçu une subvention pour un projet intitulé "Children of the Six Nations", diaporama multi-écrans à l'intention des non-autochtones.

Direction des programmes de promotion de la femme

La Direction des programmes de promotion de la femme encourage les femmes à devenir des citoyennes à part entière dans la société canadienne, en les aidant à acquérir les compétences nécessaires pour participer à toutes les sphères de la vie sociale et en incitant les principales institutions du pays à prendre des mesures positives pour améliorer leur situation.

Activités de la Direction:

A. Recherches

Des projets-pilotes ont été mis en oeuvre en collaboration avec divers organismes, dont les suivants, afin d'étudier les réactions possibles des institutions face à l'évolution de la condition féminine: le Canadian Committee on Learning Opportunities for Women, de Toronto; l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, de Montréal; les Organized Working Women, de Toronto; le Movement for Christian Feminism, de Toronto; et la B.C. Teacher's Federation, de Vancouver.

B. Régionales

Conseillères en matière de questions féminines: cinq conseillères ont été chargées de définir les plans d'action,

les programmes et les ressources qui permettraient de susciter une réaction favorable aux problèmes des femmes au niveau régional; elles ont aussi informé le ministère des besoins, des ressources, des plans d'action et des problèmes relatifs aux groupes de femmes dans leur milieu, de manière à refléter la situation dans l'ensemble du pays à cet égard.

C. Documentations

Au titre des activités de recherche et de documentation, la Direction a publié un guide de discussion sur la situation de la femme dans la société, intitulé "Horizons pour la femme", un Catalogue de références de la femme, divers documents sur la femme au travail, une étude sur l'accès à l'éducation pour la femme, et des directives visant à aider les groupes de femmes à créer un réseau de communication.

D. Subventions

En 1977-1978, la Direction des programmes de promotion de la femme a versé au total \$500 000 en subventions, soit autant qu'en 1976-1977. Ainsi, \$125 000 et \$375 000 ont été affectés respectivement à 16 projets d'envergure nationale et à 109 projets de caractère régional ou local. En voici quelques-uns:

Projet d'envergure nationale:

1. Comité national d'action sur la situation de la femme -
\$37 000

Groupe d'encadrement créé en 1972 pour améliorer la condition de la femme au Canada. Le Comité réévalue, met à jour et applique les changements préconisés par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme ainsi que ceux qui ont été décidés lors de rencontres dans ce domaine. De plus, il entretient des rapports avec les associations s'occupant de la condition féminine et d'autres groupements

féminins, afin de lancer et de coordonner au besoin des programmes conjoints.

Le Comité, qui bénéficie à cet égard de l'appui de la Direction, publie également un bulletin d'information à l'intention des établissements, particuliers et groupes de femmes oeuvrant à l'échelle locale, provinciale et nationale. Il organise en outre des rencontres annuelles et semestrielles entre des représentantes de divers groupements féminins, qui ont ainsi l'occasion d'étudier les questions qui les intéressent et d'établir les priorités et les plans d'action destinés à améliorer la condition féminine.

Projets d'envergure régionale:

1. Newfoundland and Labrador Women's Institutes, Saint-Jean
(Terre-Neuve) - \$6 000

Une série d'ateliers sur la femme et le développement économique a été organisée dans cinq collectivités de la province afin d'amener les femmes à participer à l'essor économique de leur région.

Ainsi, une coordonnatrice a visité les collectivités pour évaluer la situation et organiser les ateliers d'une journée en fonction des principaux problèmes soulevés par les femmes. Un programme de formation destiné à développer les aptitudes des femmes a également eu lieu, ainsi que des discussions sur les diverses façons de tirer profit des ressources régionales.

2. L'Association des femmes francophones de Notre-Dame-de-Grâce
- \$11 950

Le projet "Femmes au travail", visait à sensibiliser les femmes au monde du travail et à provoquer une amorce de

solidarité entre les groupes de femmes en ce qui concerne la question de la femme au travail. Il comportait trois volets: 1) cinq rencontres d'information et de discussions portant sur des sujets comme l'assurance-chômage et la santé; 2) travail de recherche et de production d'un "guide-maison" traitant des possibilités d'emploi et de recyclage pour les femmes; 3) colloque d'une journée sur le monde du travail.

3. Kingston Interval House, Kingston (Ontario) - \$5 000

Préparation et coordination d'une conférence de quatre jours réunissant les responsables des foyers de transition de l'Ontario, et portant sur divers sujets comme le bénévolat, les services offerts aux foyers de transition par le mouvement des femmes et les liens sociaux qui existent entre ces deux éléments, les moyens de pression, la recherche, et les changements sociaux et législatifs.

4. Women in Trades, Winnipeg (Manitoba) - \$5 600

Rencontre de femmes désireuses de promouvoir l'acceptation des femmes dans les métiers. La réunion de fondation de ce nouveau groupe a en outre permis aux participantes de comprendre les politiques gouvernementales ainsi que d'envisager des moyens d'influer sur elles et de modifier l'attitude des travailleurs.

5. Conference on Women and Economic Development, Prince George (Colombie-Britannique) \$10 000

Préparation et tenue d'une conférence sur le rôle et les problèmes des femmes des collectivités à industrie ou à ressource unique, en Colombie-Britannique et au Yukon. Les résolutions adoptées lors des ateliers et de la conférence portaient particulièrement sur des sujets comme l'analyse

politique et économique des villes à industrie unique, l'urbanisme, les soins aux enfants, les réalités du travail des femmes dans des domaines nouveaux, et la recherche communautaire.

Direction générale des programmes de langues

La Direction générale des programmes de langues a pour objectif général de promouvoir, faciliter et encourager l'apprentissage et l'utilisation des deux langues officielles dans la société canadienne, en vue d'en assurer l'égalité de statut. Les principaux programmes qu'elle met en oeuvre à cet fin sont les suivants:

- bilinguisme en éducation
- bilinguisme dans l'administration publique
- bilinguisme dans le secteur privé
- perfectionnement linguistique et coordination de la politique

Bilinguisme en éducation

En collaboration avec les provinces et les territoires, le ministère met en oeuvre une série de programmes de bilinguisme en éducation qui visent à promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité et celui de la seconde langue officielle - l'anglais au Québec, le français dans les autres provinces et les territoires - à tous les niveaux du système scolaire. Ces programmes ont vu le jour par suite de la conclusion, en janvier 1970, d'une entente fédérale-provinciale qui a été prorogée en avril 1974 pour une période de cinq ans, soit jusqu'au 31 mars 1979. Au nombre de ces programmes figurent les paiements formulaires, les projets spéciaux, et divers programmes de bourses d'études et de perfectionnement.

Paiements formulaires:

Dans le cadre de ce programme, le ministère verse annuellement des contributions aux provinces pour les aider à offrir des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et des cours de langue seconde aux niveaux primaire, secondaire et post-secondaire. Le montant de ces contributions est calculé chaque année selon des formules définies dans l'entente fédérale-provinciale en fonction d'un certain nombre de facteurs. Parmi ceux-ci figurent notamment, au primaire et au secondaire, le coût moyen de l'enseignement par élève dans chaque province, le nombre des étudiants inscrits aux programmes d'étude des langues officielles, et le temps consacré par les élèves à l'instruction dans la langue de la minorité ou à l'apprentissage de la seconde langue officielle. Au niveau postsecondaire, le montant des contributions fédérales représente un pourcentage des subventions de fonctionnement accordées chaque année, par les provinces, aux établissements admissibles offrant un enseignement dans la langue officielle de la minorité.

Depuis 1970, le ministère a versé aux provinces environ 780 millions de dollars au titre des paiements formulaires, dont quelque 195 millions en 1977-1978. Un certain nombre de changements sont survenus entre 1970-1971 et 1976-1977.

Dans le domaine de l'enseignement en langue minoritaire officielle, le nombre des inscriptions dans les écoles anglophones du Québec a diminué tant au niveau secondaire qu'élémentaire. Le nombre d'inscriptions dans les écoles françaises des neuf autres provinces a diminué au niveau élémentaire et augmenté au niveau secondaire. En rapport avec la diminution générale du nombre des inscriptions (due à la baisse de la natalité), il est intéressant de constater que le nombre d'inscriptions dans les écoles secondaires de langue française a augmenté.

Dans le domaine de l'enseignement du français comme seconde

langue officielle dans les neuf provinces majoritairement anglophones, le nombre d'inscriptions, le taux de participation et le temps moyen passé à étudier le français ont augmenté au niveau élémentaire tandis qu'ils diminuaient au niveau secondaire. Au Québec, le nombre d'inscriptions au titre de l'enseignement de l'anglais comme seconde langue officielle au niveau élémentaire s'est à peu près maintenu de 1970-1971 à 1976-1977 mais le taux de participation et le temps passé à l'étude de la seconde langue officielle ont diminué. Au niveau secondaire, le nombre d'inscriptions a diminué, le taux de participation s'est à peu près maintenu et le temps passé à l'étude de la seconde langue officielle a augmenté.

Projets spéciaux:

Le programme des projets spéciaux, dont les frais sont partagés entre le gouvernement fédéral et les administrations provinciales et territoriales, vise à aider celles-ci à mettre sur pied et à développer des programmes d'instruction dans la langue officielle de la minorité et d'enseignement de la langue seconde, à tous les niveaux du système scolaire, y compris celui de la formation des adultes.

Ce programme, auquel participent toutes les provinces et les deux territoires, continue à s'avérer une réussite. Au cours de l'année financière 1977-1978, il a permis d'appuyer, à l'échelle du pays, quelque 165 projets liés à l'apprentissage des langues officielles, grâce à un budget de 13,7 millions de dollars. La vaste gamme des projets financés prouve bien que le programme demeure adapté aux besoins, aux priorités et au degré d'avancement des diverses provinces dans ce domaine.

Parmi les divers types de projets mis sur pied ou développés par les provinces et territoires figurent: à Terre-Neuve, l'embauchage, par des conseils scolaires choisis, de spécialistes chargés de coordonner les activités d'amélioration de l'enseignement du français langue seconde; à l'île-du-Prince-Edouard,

l'achat d'ouvrages de bibliothèque en français pour la minorité étudiante francophone; en Nouvelle-Écosse, l'institution d'un cours obligatoire de français langue seconde pour les élèves de troisième et quatrième années de 23 écoles de Dartmouth; au Nouveau-Brunswick, aide au community college du Nouveau-Brunswick en vue de la mise sur pied de programmes de formation technique à l'intention des francophones; au Québec, un programme d'activités parascolaires visant à encourager les élèves francophones et anglophones à utiliser leur langue seconde; en Ontario, aide à l'institution d'un nouveau programme d'envergure visant à améliorer et à étendre l'enseignement du français langue seconde dans les écoles de la province; au Manitoba, un programme mis en oeuvre au collège de Saint-Boniface pour permettre aux Franco-Manitobains de poursuivre des études en administration en français; en Saskatchewan, l'octroi, à titre expérimental, de bourses visant à permettre aux élèves du niveau secondaire d'étudier le français pendant l'été; en Alberta, l'expansion des programmes de bilinguisme au niveau primaire; en Colombie-Britannique, la mise au point de programmes d'immersion du français dans plusieurs écoles; au Yukon, l'institution de cours de français à l'intention des adultes des localités isolées; dans les Territoires du Nord-Ouest, l'achat de livres et magazines français pour les élèves du primaire.

Bourses d'été pour l'apprentissage des langues:

Au cours de l'été 1977, l'octroi de quelque six millions de dollars a permis à 7 165 étudiants du niveau postsecondaire de suivre des cours de français ou d'anglais par immersion dans des établissements reconnus. Les bourses, d'une valeur de \$800 chacune, ont servi à payer les frais de scolarité, d'ouvrages didactiques et de logement des étudiants.

Programme des moniteurs de langue officielle:

Le programme des moniteurs a pour objet de promouvoir l'apprentissage et l'utilisation des langues officielles au moyen

d'échanges interprovinciaux d'étudiants du niveau postsecondaire, qui font également office de moniteurs de langue seconde. Pendant l'année scolaire 1977-1978, plus de 800 étudiants ont reçu chacun \$3 000 dans le cadre de ce programme, auquel est affecté un budget total de plus de trois millions de dollars.

Autres programmes:

D'autres programmes d'aide au bilinguisme en éducation ont été poursuivis: bourses de perfectionnement aux professeurs de langue seconde officielle et à ceux qui enseignent dans la langue officielle de la minorité (environ 2,3 millions de dollars): allocations de déplacement aux étudiants du niveau postsecondaire forcés de quitter leur province de résidence pour poursuivre leurs études dans leur première langue officielle (environ \$34 000); bourses pour l'étude d'une langue officielle au niveau postsecondaire (environ deux millions de dollars); participation au financement de centres de formation linguistique (environ \$915 000) et aide aux établissements qui dispensent l'instruction en français aux futurs enseignants (environ \$977 000).

Bilinguisme dans l'administration publique

Le programme de bilinguisme dans l'administration publique a pour but d'aider les autorités provinciales, territoriales, municipales et scolaires à servir la population dans les deux langues officielles. Ses principaux volets sont les suivants: cours de langue offerts par le gouvernement fédéral aux fonctionnaires provinciaux et municipaux ainsi qu'aux administrateurs de conseils scolaires par l'entremise du Bureau des langues de la Commission de la Fonction publique; aide aux programmes provinciaux d'enseignement de la langue seconde; contribution aux frais de traduction des lois provinciales.

Le ministère a consacré quelque \$1 900 000 à ce programme en 1977-1978.

Bilinguisme dans le secteur privé

Ce programme vise à promouvoir et à faciliter, lorsqu'il y a lieu, l'apprentissage et l'utilisation des deux langues officielles dans le secteur privé. Il comporte deux volets: l'aide aux associations bénévoles et l'aide à l'entreprise et à l'industrie.

Aide aux associations bénévoles:

Les responsables du programme établissent un contact direct avec les associations bénévoles afin de les aider à encourager l'utilisation des deux langues officielles dans leurs activités quotidiennes et à définir des plans à long terme à cet égard, et pour leur offrir une aide financière et technique dans des domaines comme la définition des objectifs et des besoins, la terminologie, la traduction et la formation linguistique.

C'est ainsi que plus de 240 associations ont reçu, en 1977-1978, des subventions totalisant environ 1,1 million de dollars au titre d'activités très diverses.

Aide à l'entreprise et à l'industrie:

Le programme de bilinguisme dans le secteur privé ne prévoit l'octroi d'aucune subvention aux entreprises, mais leur offre gratuitement des conseils techniques en matière de bilinguisme, afin de les aider à accroître leur capacité de fonctionnement dans les deux langues officielles.

Les responsables du programme ont continué de diffuser la brochure intitulée "Trente-six façons de mettre le bilinguisme à votre service", dont la première édition a été publiée en 1976-1977 et dont ils ont distribué plus de 70 000 exemplaires en 1977-1978. Cette initiative a suscité des centaines de demandes de renseignements complémentaires qui ont amené les responsables à prendre part à maintes consultations avec des représentants du

monde des affaires. L'apprentissage de la langue seconde, la terminologie et la traduction ont été les sujets pour lesquels les hommes d'affaires ont manifesté le plus d'intérêt.

Perfectionnement linguistique et coordination de la politique

Perfectionnement linguistique:

En 1977-1978, 25 subventions ont été accordées au titre de ce programme, pour des projets de recherche linguistique et des activités liées à la diffusion d'information sur l'enseignement et l'apprentissage de la seconde langue officielle.

Au chapitre de la recherche, ont notamment été subventionnées: deux études sur l'enseignement et l'apprentissage, d'une part du français en milieu scolaire, à Toronto, d'autre part de l'anglais, à Montréal; une expérience psycholinguistique sur l'acquisition d'un accent naturel en langue seconde, qui se poursuit à Ottawa; une étude des programmes de français mis en oeuvre en Colombie-Britannique; un projet sur l'individualisation de l'apprentissage de l'anglais langue seconde, en cours d'exécution à Québec; une étude, portant sur une année de référence, des compétences en langue seconde d'étudiants du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'une analyse des besoins en matière de formation professionnelle en français au niveau postsecondaire, à l'extérieur du Québec.

Au chapitre de la diffusion d'information, des subventions ont été accordées au journal "SPEAQ", organe de la Société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais (langue seconde) au Québec, et à la "Revue canadienne des langues vivantes". A ce titre également, un congrès de spécialistes de la recherche linguistique, qui s'est déroulé à Edmonton, une réunion nationale de professeurs de français par immersion, qui s'est tenue à Ottawa, et un congrès international sur la linguistique appliquée, qui doit avoir lieu à Montréal, ont aussi bénéficié de sub-

ventions. L'association Canadian Parents for French, désireuse de voir améliorer l'enseignement du français au Canada, a pour sa part reçu une aide modeste qui lui a permis de publier un bulletin et de tenir une conférence nationale. Enfin, diverses associations provinciales de professeurs d'anglais langue seconde ont reçu deux subventions visant à les aider à se regrouper en association nationale.

Élaboration des politiques et coordination:

Les principales fonctions de cette division consistent à analyser les événements majeurs et les faits nouveaux relatifs aux langues officielles au Canada dans la mesure où ils intéressent les programmes de langues ou ont une incidence sur eux; à élaborer et à coordonner les politiques propres à favoriser la réalisation des objectifs de ces programmes, et à assurer les services de gestion financière qu'exige leur exécution.

L'année 1977-1978 a été témoin d'un certain nombre d'événements importants et de faits nouveaux au chapitre des langues officielles, notamment en ce qui a trait aux droits des minorités de langue officielle et, sur un plan plus général, à la question des possibilités d'accès à l'instruction dans les langues officielles. Au nombre de ceux qu'il convient de retenir, mentionnons: la publication, par la Fédération des francophones hors Québec, du document intitulé "Les héritiers de lord Durham", lequel souligne, entre autres choses, les lacunes en matière d'accès à l'instruction dans la langue de la minorité dans les neuf provinces à prédominance anglophone; l'adoption, par la province de Québec, de la Charte de la langue française (101); la publication, par le gouvernement fédéral, en 1977, de l'exposé de sa politique sur les langues officielles, sous le titre "Un choix national"; les entretiens qui ont eu lieu lors de deux conférences des Premiers ministres des provinces (août 1977 et février 1978) qui touchaient notamment la question de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la

langue seconde, et la déclaration collective sur la langue, par laquelle les Premiers ministres des neuf provinces à majorité anglophone ont promis de veiller à ce que l'enseignement puisse être offert dans les deux langues officielles là où l'étendue de la population le justifie, et la proposition de modification de la constitution faite aux provinces par le Premier ministre du Canada, modification visant à assurer aux Canadiens le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue de leur choix.

En outre, plusieurs démarches ont été entreprises en 1977-1978 en vue de la renégociation de l'entente fédérale-provinciale qui doit venir à expiration le 31 mars 1979. Le secrétaire d'État, l'honorable John Roberts, a rencontré le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, à Québec, en janvier 1977, et à Toronto, en novembre 1977, afin de discuter des futures ententes de collaboration fédérale-provinciale dans ce domaine. La nature et les modalités de ces ententes ont également été abordées lors de la cinquième confédération fédérale-provinciale sur le bilinguisme en éducation, qui s'est tenue sous les auspices du Secrétariat d'État, à Banff (Alberta), en mai 1977, ainsi que dans le cadre des entretiens bilatéraux auxquels ont participé, au cours de l'année, des fonctionnaires fédéraux et des représentants des provinces.

Programmes de langues
Subventions et contributions
1977-1978

Bilinguisme en éducation	\$222 520 000
Bilinguisme dans l'administration publique	1 900 000
Secteur privé	1 144 000
Perfectionnement linguistique	850 000
Bilinguisme dans les secteurs de responsabilité territoriale (Yukon, Territoires du Nord-Ouest)	156 000
Total	\$226 570 000

Direction des groupes minoritaires de langue officielle

La Direction des groupes minoritaires de langue officielle a pour objectifs de promouvoir l'épanouissement social, culturel et linguistique des minorités de langue officielle, de favoriser une meilleure compréhension entre les deux collectivités de langue officielle dans tout le pays, et de mettre en oeuvre des projets axés sur la collaboration entre les deux groupes. En 1977-1978, un total de \$5 900 000 a été donné en subventions dans le cadre des programmes de la Direction. De plus, le secrétaire d'État, l'honorable John Roberts a annoncé à la Chambre des communes en octobre 1977 que les crédits accordés à la Direction des groupes minoritaires de langue officielle passaient de 30 à 75 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

Soutien aux associations:

Dans le cadre de ce programme, des subventions de soutien ont été accordées aux associations qui représentent un large secteur de la minorité de langue officielle: la Fédération des francophones hors Québec, les associations provinciales et les organismes nationaux spécialisés. Ces subventions ont complété leur budget de fonctionnement, de secrétariat, et de coordination de leurs activités nationales ou provinciales.

Le Conseil du trésor a autorisé une augmentation de la subvention de soutien accordée aux associations provinciales, de \$35 000 à \$50 000 et aussi une subvention de soutien de \$100 000 à la Fédération des francophones hors Québec et un montant maximum de \$25 000 aux organismes nationaux spécialisés.

Animation communautaire:

Ce programme a été conçu pour promouvoir et aider les groupes minoritaires de langue officielle à utiliser leur langue de façon à participer pleinement à la vie canadienne dans les

régions où ils sont en minorité tout en assurant leur plein épanouissement communautaire.

Ce programme comporte deux volets. Le premier accorde des subventions pour aider à financer, en partie, le programme provincial d'animation des associations qui jouent le rôle de représentants et de porte-parole principaux de la minorité de langue officielle. Le second accorde des subventions qui permettent aux groupes minoritaires de langue officielle non engagés dans les programmes d'animation des associations ni visés par eux, de mettre sur pied des mécanismes de participation de la population avec laquelle ils sont impliqués.

Relations francophones-anglophones:

Ce programme se propose comme objectifs de faciliter et stimuler des échanges entre les membres des deux collectivités de langue officielle tant aux niveaux national que provincial et régional afin de sensibiliser le groupe majoritaire aux aspirations linguistiques et culturelles du groupe minoritaire.

Vers la fin de l'année 1977-1978, la Direction a entrepris le développement d'une nouvelle politique axée davantage sur les besoins de la minorité dans chaque province et se propose de la mettre en oeuvre en 1978-1979.

Centres culturels:

Ce programme veut faciliter aux membres des collectivités minoritaires de langue officielle et à ces collectivités globalement, l'accès aux biens culturels qui composent leur patrimoine et susciter chez elles la création artistique et les modes d'expression qui leur sont propres.

De plus, il vise à promouvoir la mise sur pied d'organismes structurés et spécifiquement responsables de l'organisation de

loisirs culturels pour le bénéfice des collectivités minoritaires de langue officielle en assumant une partie des coûts d'organisation, de programmation et de fonctionnement de ces organismes.

Le programme contribue également au développement des groupes minoritaires de langue officielle en permettant à des représentants de ces derniers de participer à différents stages ou ateliers de formation professionnelle notamment dans les domaines de l'art dramatique, du chant choral et de la danse folklorique ainsi que dans l'administration quotidienne d'un centre. Ces rencontres permettent aux participants de développer leurs connaissances dans des domaines connexes à leur activité, notamment en publicité, en commercialisation et en planification et organisation d'activités culturelles.

Échanges culturels:

Ce sous-programme fournit un mécanisme d'échanges culturels par l'organisation de tournées de spectacles aux échelles intra-provinciale, interprovinciale et nationale. Grâce à l'aide financière accordée par le ministère, plusieurs groupes ont pu se produire en différents endroits qui ne leur auraient pas été accessibles autrement. Qu'il s'agisse de chanteurs populaires, de chansonniers, de troupes de théâtre ou de danse, ou encore de chorales, l'occasion leur est fournie de témoigner leur savoir-faire et leur talent et d'en faire bénéficier d'autres communautés minoritaires de langue officielle. Ainsi, une subvention de \$121 695 aura permis au Comité culturel des francophones hors Québec d'organiser les tournées nationales d'une pièce pour enfants de la Troupe de la 16^e de Vancouver, ainsi que de la famille Laroche du Manitoba, et des chansonniers Francine McGee et Calixte Duguay.

Activités - jeunesse:

Le présent programme s'applique à favoriser l'épanouissement

linguistique et socio-culturel de tous les secteurs de la jeunesse minoritaire de langue officielle afin d'encourager le développement général continu des communautés minoritaires de langue officielle. Le programme veut donc promouvoir l'épanouissement des organismes représentatifs de jeunes et la mise sur pied par eux de programmes d'animation-jeunesse. Il veut contribuer à la mise sur pied de projets spéciaux de jeunes, afin de faciliter le développement de tous les secteurs de la jeunesse et la mise sur pied d'initiatives répondant aux objectifs fixés par la jeunesse et ses organismes représentatifs aux niveaux national et provincial.

Projets nationaux et spéciaux:

Les objectifs de ces projets sont d'encourager d'une part les organismes nationaux à favoriser en leur sein une autonomie progressive et une participation réelle des groupes minoritaires de langue officielle, et de contribuer d'autre part au développement d'organisations nationales destinées à renforcer les liens entre les communautés et les groupes de même langue et de même culture qui vivent dans des provinces différentes. Les subventions accordées en 1977-1978 ont permis la tenue de rencontres nationales et de projets pilotes et spéciaux, ont renforcé l'autonomie et l'action de groupes minoritaires au sein d'organismes nationaux et ont également appuyé certains projets spécifiques de la Fédération des francophones hors Québec, de l'Association de la presse francophone hors Québec et d'autres organismes nationaux.

Participation internationale:

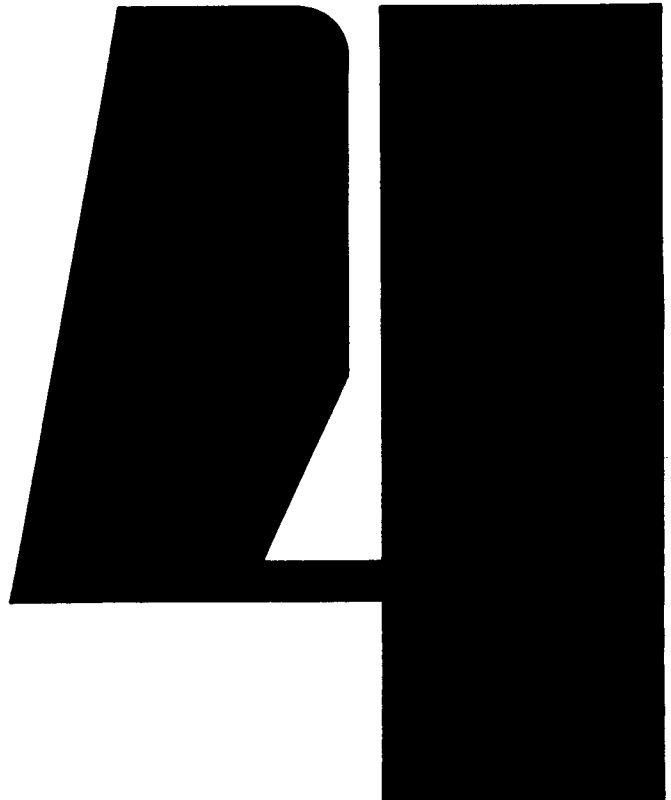
Depuis cette année, les activités dans ce secteur ont été réparties entre les programmes susmentionnés pour leur donner une dimension plus élargie. Ainsi, la participation des choristes canadiens aux Choralies internationales de Vaison-la-Romaine a été subventionnée dans le cadre du sous-programme d'échanges culturels.

Direction des groupes minoritaires de langue officielle -

Nombre de subventions accordées en 1977-1978

Activités	Provinces de l'Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	C.-B.	National	Total
Aide aux associations provinciales/nationales	4	-	1	3	1	4	13
Animation communautaire	7	-	27	16	1	-	51
Relations francophones -anglophones	15	19	22	12	9	26	103
Activités - jeunesse	12	-	17	8	2	5	44
Projets spéciaux et nationaux	9	-	40	4	-	13	66
Secteur culturel	46	-	69	73	12	19	219
Total	93	19	176	116	25	67	496

Secteur du Bureau des traductions



Le Bureau des traductions

Le Bureau des traductions est l'organisme fédéral qui a pour mandat d'assurer, dans toutes les langues, les services de traduction et d'interprétation auprès du Parlement et du gouvernement canadiens et des organismes qui en dépendent. Le Cabinet fédéral lui a aussi confié, il y a quelques années, la tâche de vérifier et de normaliser la terminologie et le vocabulaire utilisés dans les divers ministères et organismes du gouvernement.

Au cours de l'exercice 1977-1978, le Bureau a traduit quelque 251 millions de mots, principalement dans les deux langues officielles, par rapport à 232 millions de mots en 1976-1977. Il a fourni cependant un peu moins de jours-interprètes, soit 11 063 par rapport à 13 377 l'année précédente, à cause surtout d'une diminution, de l'ordre de 45 p. cent, des besoins d'interprétation en langues étrangères.

Le 31 mars 1978, le Bureau comptait 1 899 employés, dont 1 293 traducteurs, interprètes et terminologues, et 606 employés de gestion et de soutien. L'année précédente, ses effectifs s'élevaient à 1 863 employés dont 1 261 traducteurs interprètes et terminologues et 602 employés de gestion et de soutien.

Au chapitre de la traduction, en matière de productivité, de qualité et de ressources, l'année écoulée n'a pas été sensiblement différente de l'année précédente mais, par d'autres côtés, elle restera une année marquante dans l'histoire du Bureau.

Celui-ci a en effet mené une analyse minutieuse de l'ensemble de son organisation, de ses structures et de son service, sous l'angle du service de la clientèle, c'est-à-dire le service à fournir aux ministères et organismes du gouvernement. Cet examen critique survenu dans les deux premiers mois de l'année, a eu pour effet l'établissement d'un plan qui, en cinq ans, mènera le Bureau à un plus grand niveau d'efficacité.

En ce qui a trait à l'interprétation, l'année a été marquée surtout par l'avènement à l'automne de 1977 de la radiotélévision des débats de la Chambre des communes. Cette innovation n'a pas modifié sensiblement les conditions de travail des interprètes mais a ajouté à leur travail une nouvelle dimension. Par le truchement des media électroniques, de vastes auditoires unilingues peuvent maintenant suivre en direct les délibérations de la Chambre, en français ou en anglais. Les interprètes du Bureau ont aussi beaucoup voyagé, leurs missions de liaison, dites d'escorte, les ayant notamment conduits en Chine, en URSS, en Roumanie, au Japon et à Cuba, sans oublier le service à des conférences tenues à Hawaii et au Sri Lanka.

Les services de la traduction multilingue (à partir de l'une des deux langues officielles vers une langue étrangère et vice versa) ont vu leur volume de travail augmenter de 5,7 p. cent comparativement à l'année précédente pour atteindre un sommet de 20,7 millions de mots.

En période de pointe, le Bureau fait appel à un certain nombre de traducteurs et d'interprètes contractuels. Le volume de travail de traduction ainsi confié à la pige a augmenté de 23,5 p. cent pour atteindre, au cours du dernier exercice, 35,7 millions de mots.

Terminologie et documentation:

Les Services de terminologie et de documentation du Bureau des traductions s'adressent non seulement au personnel du Bureau mais aussi à l'ensemble de la Fonction publique fédérale. Au cours de l'année, la Direction générale qui regroupe ces services a consolidé ses dossiers et précisé l'orientation de la plupart de ses grandes activités: terminologie, normalisation et liaison, banque de terminologie, documentation et traduction automatique.

L'année a été caractérisée par une évolution de la pensée terminologique, par la mise au point d'une méthode de normalisation et d'un mécanisme de liaison, par l'analyse de nouveaux moyens d'exploitation de la banque de terminologie mise en train l'année précédente, par la réorganisation des services documentaires et par la poursuite des travaux de traduction automatique.

En ce qui a trait à la normalisation de la terminologie dans la Fonction publique, le Bureau a procédé à la création de commissions interministérielles d'orientation chargées de définir des programmes de travail dont l'exécution est confiée à des comités de référence, formés de spécialistes des questions à l'étude. Ainsi, par exemple, Air Canada, le ministère des Transports et le ministère de la Défense nationale ont été invités à constituer, avec le Bureau, une commission d'orientation et un comité de référence en aéronautique. D'autres domaines ont donné lieu à la création de groupes semblables: l'étiquetage des produits, l'énergie nucléaire, la gestion, la terminologie scientifique et technique, l'évaluation des programmes et la terminologie municipale.

Pour compléter l'activité de normalisation terminologique, le Bureau a mis au point un programme de liaison avec les ministères et organismes gouvernementaux, portant sur les activités et les projets de la Direction générale de la terminologie.

La Banque de terminologie du gouvernement canadien s'est développée davantage en 1977-1978. Ses utilisateurs y trouvent déjà une réponse ou un élément de réponse dans 49 p. cent des cas. Une quarantaine de terminaux étaient en service à la fin de l'exercice, y compris deux terminaux réservés aux extractions en différé, pour les gros volumes.

Les services documentaires ont mis au point de nouvelles méthodes de collection et de référence bibliographiques pour répondre à la diversité croissante des besoins et des clientèles qu'ils servent.

La traduction automatique des prévisions météorologiques s'est poursuivie de façon satisfaisante dans les régions de l'est du pays, avec un taux de réussite de 90 p. cent. Le système devrait s'étendre à tout le pays en 1978-1979. L'équipe de traduction automatique a aussi poursuivi les diverses études liées au projet "Aviation", en collaboration toujours plus étroite avec le groupe de l'université de Montréal. L'objet de ces travaux est de rédiger, sous leur forme définitive, les grammaires et les dictionnaires du système dont l'exploitation débutera vraisemblablement au printemps de 1979.

Planification, formation et contrôle de la qualité

En vue de la réalisation du plan quinquennal, la Direction générale du plan a participé à l'élaboration d'un programme de perfectionnement des traducteurs déjà au service du Bureau. Elle a travaillé à la rationalisation du système de mesure du rendement et à l'établissement des bases d'une refonte de la norme de classification et de sélection des traducteurs.

Le programme de formation universitaire se continue et le Bureau a accueilli, en mai 1977, 90 diplômés en traduction, dont 33 de l'université de Montréal, 17 de l'université d'Ottawa, 25 de l'université Laval, trois de l'université Laurentienne, six de l'université du Québec à Trois-Rivières et six de l'université de Moncton. En 1977-1978, le Bureau a subventionné 114 étudiants inscrits dans sept universités (l'université Queen's s'étant ajouté au nombre des universités agréées). En outre, le Bureau a maintenu son programme de formation des débutants provenant d'autres milieux que les écoles de traduction.

Une soixantaine de traducteurs et de réviseurs ont participé au programme de perfectionnement professionnel.

Dans le cadre de son programme de contrôle de la qualité linguistique, la Direction a raffiné ses moyens et ses critères

d'évaluation et a entrepris l'élaboration de normes qualitatives pour fins de contrôle de la qualité des textes livrés. Elle s'est aussi occupée de la préparation et de la correction des examens de traduction du Bureau.

Direction de la vérification financière et du contrôle des opérations

Au cours de l'année, la Direction de la vérification financière et du contrôle des opérations a effectué les vérifications prescrites selon les calendriers établis, ainsi que plusieurs études sur les opérations. Des membres de son personnel ont également participé à un certain nombre de missions spéciales à la demande de la haute direction, missions qui les ont amenés à se rendre dans toutes les régions pour rencontrer des agents du ministère, des fonctionnaires provinciaux ou des représentants d'organismes clients. Le Bureau des services de vérification, qui agissait comme mandataire de la Direction, a aussi accompli de nombreuses missions spéciales, principalement dans le domaine des ententes fédérales-provinciales.

Le début de 1978 a été témoin d'une réorganisation qui a permis de combiner les fonctions de vérification et d'évaluation en une seule Direction placée sous l'autorité du sous-secrétaire d'État adjoint (Traduction), le tout en attendant l'achèvement des travaux d'un groupe d'étude chargé de définir les rapports organisationnels de ces activités.

Tableau - Bureau des traductions - production 1977-1978

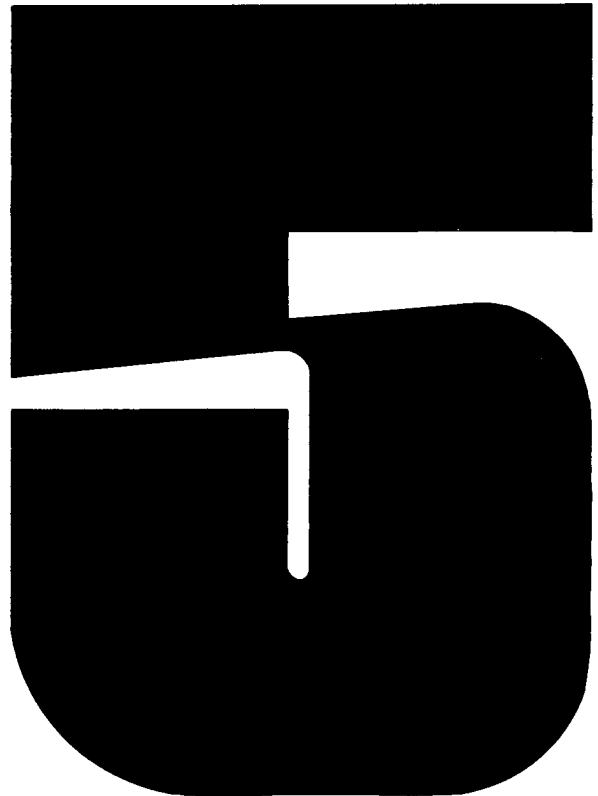
Service	Mots traduits à l'intérieur			Mots traduits à l'extérieur			Total		
	A* - F**	F - A	Total	A - F	F - A	Total	A - F	F - A	A & F
Opérations générales	99 942 986	16 215 761	116 158 747	17 605 458	4 237 542	21 843 000	117 548 444	20 453 303	138 001 747
Opérations spéciales	28 813 066	2 407 073	31 220 139	29 849	171 151	201 000	28 842 915	2 578 224	31 421 139
Opérations régionales	54 658 625	3 402 375	58 061 000	2 839 225	338 775	3 178 000	57 497 850	23 031 527	169 422 886
Total anglais et français	183 414 677	22 025 209	205 439 886	20 474 468	4 747 468	25 222 000	203 889 209	26 772 677	230 661 886
	L.off.-L.é.#	L.é.-L.off.	Total	L.off.-L.é.	L.é.-L.off.	Total	L.off-L.é.	L.é.-L.off.	Total L.é.& L.off.
Services multilingues	1 415 451	8 804 410	10 219 861	783 252	9 786 957	10 570 209	2 198 703	18 591 367	20 790 070
Total global	184 830 128	30 829 619	215 659 747	21 257 784	14 534 425	37 792 209	206 087 912	45 364 044	251 451 956

* Anglais

** Français

Langues officielles et langues étrangères

Secteur du secrétaire général



Secrétaire général

Au début de l'année financière, la Direction générale des services d'information relevait toujours du sous-secrétaire d'État adjoint à la gestion intégrée. Toutefois, la haute direction du ministère a procédé, à la suite d'une étude, à une réorganisation qui avait pour but de réunir sous l'autorité d'un haut fonctionnaire tous les services ressortissant aux communications.

Le poste de secrétaire général du ministère a été créé en octobre et son titulaire relève directement du sous-secrétaire d'État. Le secrétaire général a pris en charge la Direction générale de la correspondance et de la liaison ministérielle (ex-Secrétariat), ainsi que la Direction générale des communications (ex-Direction générale des services d'information), qui regroupe la Direction de la planification et de la coordination des politiques, la Direction de l'information régionale et la Direction des opérations.

Direction générale des communications

Division des services de la création:

La mise sur pied, vers la fin de l'année, de la Division des services de la création a permis de réunir au sein d'un même service les activités de recherche et de rédaction ainsi que les services de production de publications et de ressources audiovisuelles. Cette restructuration visait aussi à concentrer à l'administration centrale tous les moyens humains et matériels du secteur de l'audio-visuel, en prévision de sa réinstallation dans de nouveaux locaux. Ce dernier changement s'est traduit par un accroissement sensible des services cinématographiques et vidéo du ministère, et a permis de constituer le noyau d'un centre de ressources dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps et

qui sera appelé, particulièrement, à dispenser au Secrétariat d'État et à d'autres ministères des services de diapositives et de photos.

La Division a également été chargée de la rédaction, de la révision, ainsi que des travaux de conception et de production de 31 nouvelles publications, de huit rééditions et de différents autres documents, pour le compte des divers programmes du ministère. Parmi ceux-ci, mentionnons des brochures, trousseaux d'information et documents de promotion sur les activités du ministère, ainsi que deux nouveaux périodiques et un certain nombre d'études réalisées et publiées par le ministère. La Direction a en outre assuré la rédaction et la révision de discours ainsi que la mise en forme de renseignements sur le ministère pour publication dans des guides et répertoires externes.

Le service des renseignements au public a donné suite à 4 705 demandes (verbales et écrites) de renseignements ou de publications et il a assuré la distribution de 836 716 exemplaires de publications.

La production de diapositives et de documents auditifs s'est accrue. Une maquette a été réalisée pour le carillonneur fédéral, une autre pour la Direction du multiculturalisme, et des recherches et travaux de conception d'un stand d'envergure ont été entrepris en vue de la participation du ministère à l'Exposition nationale.

Par ailleurs, deux missions photographiques menées à l'échelle du pays ont permis de procurer des documents inédits à la Direction du multiculturalisme et à la Direction générale de l'enregistrement de la citoyenneté. Mises également à la disposition du ministère des Affaires extérieures, ces photographies ont aussi servi à la réalisation de panneaux destinés à l'étranger.

Enfin, un bulletin interne intitulé "on y va", rédigé et publié par les soins de la Division, a servi à communiquer au personnel du ministère des renseignements relatifs à la réinstallation de l'administration centrale dans ses nouveaux locaux.

Division des relations avec les media:

La Division des relations avec les media répond à nombre de demandes de renseignements de journalistes qui s'adressent à elle par téléphone. Son personnel organise en outre des conférences de presse et des entrevues et assure un service de consultation au secrétaire d'État, au ministre d'État au multiculturalisme et à d'autres hauts fonctionnaires du ministère.

Au cours de l'année, la Division a produit et distribué 152 communiqués et diffusé 31 discours et 7 000 trousseaux d'information (3 000 sur le multiculturalisme et 4 000 sur le Secrétariat d'État).

Correspondance nationale:

Le Service de la correspondance nationale est chargé de répondre aux demandes de renseignements verbales et écrites du public concernant les programmes et activités du ministère. Un personnel formé à cette fin se charge de répondre à ces demandes ou de renvoyer, au besoin, leurs auteurs aux services compétents. En 1977-1978, il a répondu à 6 115 lettres et à 384 demandes téléphoniques de renseignements ou de publications.

Secrétariat du ministère

Durant sa quatrième année d'activité, le Secrétariat du ministère a continué à fournir des services administratifs au secrétaire d'État et au ministre d'État au multiculturalisme. En octobre, il a été rebaptisé Direction générale de la correspondance et de la liaison et placé sous l'autorité du nouveau secrétaire général.

Au cours de l'année, le Service de la correspondance ministérielle a traité près de 10 000 lettres adressées au secrétaire d'État (demandes de renseignements ou remarques). Par ailleurs, quelque 210 questions parlementaires à l'adresse du secrétaire d'État ont été inscrites au Feuilleton. Le Secrétariat a fait faire les recherches voulues par le ministère et par les organismes dont le secrétaire d'État est le porte-parole devant le Parlement, et il a assuré la préparation des réponses pour la signature du ministre.

Le Secrétariat s'est en outre occupé de fournir des services de secrétariat au Comité de la haute direction, que préside le sous-secrétaire d'État.